

## CLI ORANO LH

### ASSEMBLEE GENERALE

Jeudi 03 février 2022

#### COLLEGE DES ELUS :

LELONG Gilles	Président CLI – Conseiller départemental
MAHIER Manuela	1 <sup>ère</sup> vice-présidente - Déléguée communautaire du Cotentin
KRIMI Sonia	Députée
LELONG Gilles	Conseiller départemental
FORTIN-LARIVIERE Axel	Conseiller départemental
MADEC Nathalie	Conseillère départementale
LERENDU Patrick	Délégué communautaire du Cotentin
CROIZER Alain	Délégué communautaire du Cotentin
LEMONNIER Thierry	Délégué communautaire du Cotentin
BIHEL Catherine	Déléguée communautaire du Cotentin
FRANCOISE Bruno	Délégué communautaire du Cotentin

#### COLLEGE DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

MARTIN Jean-Paul	AEPN
HELLENBRAND Bernard	Sauvons le climat
LAFON Patrick	CRILAN
BROC Marie-Cécile	CRILAN
GERNEZ Joël	CREPAN
VASTEL Guy	ACRO
ROUSSELET Yannick	GREENPEACE
MAGHE Jean-Michel	SFEN
HOVNANIAN Béatrice	Nucléaire en Questions

#### COLLEGE DES ORGANISATIONS SYNDICALES :

LAFFITTE Olivier	UNSA SPAEN
VAULTIER Jean-Paul	CGT
PIN Patrick	CFE-CGC
FERRE Daniel	CFE CGC
PERROTTE Yann	FO
LEGOUIX Sébastien	CFDT
BERTRAND Serge	SUD
SOHIER Hervé	SUD

**COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIEES ET DES REPRESENTANTS DU MONDE ECONOMIQUE :**

AUTRET Jean-Claude	
BARON Yves	
DRUEZ Yveline	
HERLEM Eric	
MAIGNAN Martial	
LURTON Jean-Michel	SDIS 50
VERON Kenan	Comité régional des Pêches
LARQUEMAIN Jean-Louis	Ordre des pharmaciens
BRISSET Gaëtan	Chambre d'Agriculture de la Manche

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :**

MANCHON Adrien	ASN
FLACHET Margot	IRSN
VARIN Jean-Christophe	Directeur adjoint Orano LH
RENOUF Sylvain	Orano LH
CHARLES Mélanie	Orano LH
RENAUD Charlotte	Orano LH
BORGNE Virginie	Orano LH
BOCQUET Yvan	Orano LH
LEGRAND Philippe	EDF
THIBAUD Roderick	Préfecture – SIDPC
HEDOUIN Guillaume	
LUNEL Emmanuel	Chargé de mission CLI
MARTEL Mélodie	Assistante CLI

**EXCUSES :**

HOULEGATTE Jean-Michel	Sénateur
REMY-BASTIT Cécile	Conseillère régionale
PIC Anna	Conseillère régionale
FONTAINE Isabelle	Conseillère départementale
FRIGOUT Jean-Marc	Délégué communautaire du Cotentin
LEFAIX-VERON Odile	Déléguée communautaire du Cotentin
GASNIER Philippe	Délégué communautaire du Cotentin
BARBE Stéphane	Délégué communautaire du Cotentin
GUILLEMETTE Nathalie	Déléguée communautaire du Cotentin
GUARY Jean-Claude	
FOOS Jacques	
CASTELLOTTI Elisabeth	Préfecture

**La séance est ouverte sous la présidence de M. Gilles LELONG**

## Élections

**M. le Président** - Nous allons pouvoir commencer cette assemblée générale. Vous avez l'ordre du jour qui est affiché sur les écrans et vous avez dû tous le recevoir par e-mail. Nous allons donc commencer par l'élection d'un nouveau membre parmi le collège des élus pour siéger au bureau de la CLI ORANO. Vous vous en souvenez, il y avait un siège disponible. Pour cette élection, je voudrais d'abord savoir s'il y a des candidats ?

- Monsieur Bruno FRANÇOISE
- Monsieur Patrick LERENDU

Nous allons donc pouvoir procéder au vote. Comme il y a deux candidats, on va vous faire passer des bulletins et on vous appellera pour pouvoir déposer votre bulletin dans l'urne. Seuls les membres titulaires du collège des élus votent.

Il y a des personnes qui ont des procurations pour les votes :

- Mme Cécile REMY-BASTIT, absente, donne procuration à M. Antoine JEAN.
- Mme Isabelle FONTAINE, absente, donne procuration M. Axel FORTIN-LARIVIERE.
- Mme Odile LEFAIX-VERON m'a donné procuration.
- M. Philippe GASNIER a donné procuration à Madame Manuela MAILLET.
- M. Stéphane BARBE a donné procuration à Monsieur Bruno FRANÇOISE.

Les personnes qui ont des procurations ont-elles bien eu les deux bulletins ? Oui. Je le rappelle : les deux candidats sont M. Patrick LERENDU et M. Bruno FRANÇOISE. Les candidats veulent-ils se présenter ? Je vous fais une proposition.

**M. FRANÇOISE** - Bonjour. Je suis conseiller municipal de la ville de Cherbourg et conseiller d'agglomération du Cotentin. Accessoirement, je travaille également à l'usine de La Hague.

**M. LERENDU** - Je suis élu de la commune de La Hague. Je suis également membre du bureau communautaire de l'agglomération du Cotentin. Je découvre le fonctionnement des CLI puisque je suis nouvellement élu. C'est donc avec une certaine motivation que je souhaite intégrer le bureau pour les événements qui se passent sur le territoire de La Hague.

**M. le Président** - C'est parfait, merci.

On a donc quatorze votants.

## Dépouillement

Les résultats de ce scrutin : M. Patrick LERENDU a obtenu cinq voix et M. Bruno FRANÇOISE a recueilli neuf voix. M. Bruno FRANÇOISE est donc élu au bureau de la CLI. Bienvenue au bureau.

## 1. Validation du compte rendu de l'assemblée générale du 02.12.2021

**M. le Président**- Nous allons maintenant passer à la suite de l'ordre du jour avec la validation du compte rendu de l'assemblée générale du 2 décembre 2021. Est ce qu'il y a des commentaires ?

**M. BOUST** - Dans mon intervention, il mentionné « Dispersion marine de substances dissoutes et de substances particulières ». Il s'agit de substances particulières. Cela désigne les substances qui sont associées aux particules. C'est à la page 24.

**M. le Président** - Très bien, c'est noté. Y a-t-il d'autres commentaires ? Non. Très bien. Nous allons donc procéder à la validation de ce compte rendu.

## 2. Événement significatif pour les transports internes radiologiques du 21/10/2021 concernant la détection d'un dépassement d'activité radiologique pour trois colis détectés sur l'atelier AD2, INB116, survenu sur le site d'Orano La Hague. (Exploitant)

**M. le Président** - Nous passons maintenant à l'événement significatif pour le transport interne radiologique du 21.10.2021 concernant la détection d'un dépassement d'activité radiologique pour trois colis détectés à l'atelier AD2, INB 116, survenu sur le site d'Orano La Hague. Je passe la parole à l'exploitant, Monsieur Varin.

**M. VARIN** - Bonjour à tous et à toutes. Je vais vous préciser le cadre de cet événement. On était amené à faire un retour d'expérience sur à peu près une dizaine d'années de ces transports. Cela fait partie de nos actions de retour d'expérience que l'on traite à la fois pour notre propre exploitation mais aussi pour les réexamens. Durant la période 2010/2020, en faisant l'analyse de l'ensemble des transports, on avait détecté un écart. On a poursuivi cette analyse sur les transports qui avait été réalisée dans le courant de l'année 2021. Lors de cette analyse, on a détecté trois transports pour lesquels l'activité à l'arrivée n'était pas conforme à notre référentiel de sûreté. C'est ce que l'on a indiqué dans ce transparent.

J'aurais pu d'abord vous expliquer que, lorsque l'on parle de ces transports, ce sont des fûts que l'on appelle CEFE. L'acronyme CEFE, dans notre langage, signifie que ce sont des containers étanches pour fûts étanches. Pourquoi ? Parce que le container lui-même est forcément étanche et que l'on met à l'intérieur un fût qui lui-même assure une étanchéité du contenant. Vous verrez ensuite dans le slide suivant comment cela est transporté.

C'est à travers ces analyses que l'on a détecté trois écarts. Les activités étaient supérieures au référentiel. Vous les avez indiquées ici. En revanche, ce que l'on a vérifié : cet événement n'avait aucune conséquence pour les personnes et l'environnement, ne serait-ce que parce que les mesures sur les colis respectaient tout à fait les normes de transport. On a également vérifié les raisons pour lesquelles on avait eu cet écart. Cet écart était lié à une mauvaise utilisation du fichier de renseignement, un problème d'unité. La personne s'est trompée d'unité de masse, ce qui fait qu'il y a une erreur dans le calcul de l'activité.

On a donc resensibilisé l'ensemble des équipes. On a reformé les équipes à l'utilisation de l'outil. En revanche, comme je l'ai dit, il n'y a pas d'impact sur le transport puisque l'on avait

mesuré les débits de doses au contact et à un mètre des moyens de transport et qu'il n'y avait pas d'écart. S'agissant des colis qui avaient été conditionnés, cette erreur d'estimation d'activité ne change pas la catégorie du colis final dans lequel cela avait été conditionné. On est donc purement dans du FOH, ce que l'on appelle chez nous Facteur Organisationnel Humain, lié à un problème d'utilisation de l'outil et du mauvais choix de l'unité.

**M. AUTRET** - On compte qu'il y a 0,5 térabecquerels de plus dans les deux cas de figures qui sont donnés. A combien estimez-vous votre marge d'incertitude par rapport à ces colis et à l'activité totale contenue ?

**M. VARIN** - Vous me posez la question de l'incertitude sur le dispositif de mesure, c'est cela ?

**M. AUTRET** - Non, sur la qualité de réalisation des colis. On n'est pas à 0,5 térabecquerels près sur le tout, c'est cela ?

**M. VARIN** - Si votre question porte sur l'incertitude que l'on fait sur la qualification, je ne peux pas vous la donner comme cela parce qu'il faut que je la vérifie. Je vous la donnerai à la prochaine séance. Concernant nos systèmes, aujourd'hui, on se prend toujours une marge de toute façon par rapport à nos limites. C'est d'ailleurs pourquoi, et vous avez pu le constater, cela ne change pas la catégorie du colis final parce que, forcément, on a toujours une marge entre la limite pour le colis et l'activité que l'on y met. Mais l'incertitude en tant que telle sur notre qualification et notre mesure, je ne la connais pas par cœur.

**M. le Président** - Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Très bien, je vous remercie. Merci, Monsieur VARIN.

#### **4. Bilan 2021 du site d'Orano La Hague et perspectives 2022. Perspectives du site de Melox pour l'année 2022. (Exploitant).**

Il n'y en a pas eu. Nous allons donc au quatrième élément de cette assemblée générale : le bilan 2021 du site Orano La Hague et perspectives 2022, et perspectives du site de Melox pour l'année 2022. Monsieur VARIN, je vous redonne la parole.

**M. VARIN** - Ce matin, je vais vous présenter finalement à la fois nos résultats de fin d'année 2021 et nos perspectives 2022. Quand on regarde notre programme de production de l'année 2021, nous avons traité 1021 tonnes, ce qui est un résultat tout à fait correct d'un point de vue industriel puisque nous avons dû faire face à des aléas, en particulier sur UP3 avec les évaporateurs. Mais on a eu quand même une mobilisation très forte des équipes, ce qui nous a permis d'avoir un tonnage s'élevant à 1021 tonnes, supérieur à ce que l'on avait réestimé en anticipation des problèmes que l'on avait eus avec les évaporateurs.

On a produit 752 CSD-V (Conteneurs Standards de Déchets Vitrifiés), ce qui est conforme par rapport à notre programme de production. Et on a produit 618 CSD-C (Conteneurs Standard de Déchets Compactés). On a eu un programme de réception des centrales EDF qui était tout à fait dans l'ordre de grandeur et cohérent avec notre programme puisqu'en général on reçoit à peu près 200 emballages par an et on a reçu 197 emballages.

Ensuite, quand on regarde les résultats en taux de fréquence et en sécurité du travail, nous avons une année cohérente si nous comparons les résultats de l'année précédente. On a un taux de fréquence de 1,3, ce qui est un bon résultat en soi. On ne se contente jamais de ces

résultats parce que ce que l'on souhaite, c'est atteindre pour le 0 accident. J'ai eu une question : « Quel est le taux de fréquence ? ». C'est le nombre d'actions du travail pour 1 000 000 d'heures travaillées. C'est vrai que l'on n'avait pas redonné cette définition. On a donc une maîtrise de notre accidentologie mais cela ne nous empêche pas de continuer à travailler pour essayer d'améliorer encore ces résultats puisque le seul objectif que l'on doit se donner sur un sujet comme celui-ci, c'est le 0 accident.

Concernant la partie Dosimétrie, là aussi, on a une stabilité de la dosimétrie des salariés. Cela démontre là aussi que nos pratiques opérationnelles sont aujourd'hui maîtrisées et que l'on a une dosimétrie qui est basse étant donné les activités que l'on peut manipuler. Et cela est lié essentiellement à la fois à nos pratiques de radioprotection et au design de nos installations. Je vous rappelle que la dose moyenne est de 0,16 millisievert par an. Pour le public, elle se définit à 1 tandis qu'elle se situe à 20 pour les travailleurs.

Si l'on regarde maintenant l'avancement de nos projets, puisque ce qui caractérise l'établissement de La Hague, c'est d'avoir un fort niveau d'investissement, et donc des projets importants qui sont en cours : on a déjà eu l'occasion d'échanger plusieurs fois dans cette instance au sujet du remplacement des évaporateurs, dans le cadre du projet NCPF (Nouvelle Concentration des Produits de Fission). Je vous rappelle que vous avez là aussi deux projets en parallèle, à la fois le remplacement des évaporateurs sur UP3, c'est le projet NCPF T2, et puis le remplacement des évaporateurs sur UP2, le NCPF R2. Il y a un cadencement des deux projets qui est cohérent avec la mise en service et le remplacement des anciens évaporateurs. A propos du T2, qui est le projet le plus avancé puisque c'est celui que l'on mettra en service en premier, on est en ligne par rapport à notre planification. Il faut savoir que, là, je n'ai seulement cité que quelques points clés. On ne va pas rebalayer ici l'ensemble du planning de ce projet. On a mis en place la salle de conduite provisoire. Alors, pourquoi une salle de conduite provisoire ? C'est parce que vous avez besoin d'une salle de conduite pour faire les essais. C'est donc bien dans ce cadre-là qu'il fallait l'installer. On a continué à la fois les raccordements des équipements et les raccordements électriques. Et on a commencé des démarrages, des essais en eau sur les équipements que l'on avait pu raccorder le 15 décembre. C'est en cohérence avec notre planning.

En ce qui concerne le chantier de NCPF R2 : ce qu'il est important de noter en premier lieu, c'est qu'il bénéficie du retour d'expérience de ce que l'on fait sur T2. C'est-à-dire que l'on améliore finalement l'organisation sur T2. Et donc forcément, la deuxième partie du projet sur R2 bénéficie de ce retour d'expérience. C'est un projet qui avance très bien. Cela représente 45 000 MLE mais je vais plutôt parler en kilomètres : on a déjà 45 kms de tuyauterie qui ont été installés à la fin de 2021 et on a vraiment un bon avancement général, donc tout à fait aligné par rapport à notre projet. J'ai plus détaillé T2 puisque c'est celui que l'on va mettre en service à court terme.

En ce qui concerne les autres grands projets que l'on évoque ici et qui sont là aussi importants : d'abord, ils sont plus visibles de l'extérieur puisqu'il y a pas mal de grues qui peuvent être aperçues sur notre plateforme industrielle. L'autre grand projet, ce sont les entreposages des verres. S'agissant de la fosse 50, on a fini de mettre en place les puits. On a installé le bardage. La ventilation est installée. Vous avez pu voir récemment que la cheminée elle-même est installée sur la fosse 50. On a mis l'installation du capotage sur

l'entrée d'air du bâtiment. On le verra tout à l'heure dans les perspectives, c'est là aussi un projet qui est aligné par rapport à ce que l'on devait faire en 2021.

Autre projet : l'extension d'entrepôt des coques compactées. On l'avait évoqué comme étant un démarrage de projet. On a donc débuté le génie civil. On a réalisé le ferrailage et le bétonnage de différentes voiles - on a indiqué ici les niveaux concernés. On a également coulé la première dalle du plancher, ce qui correspond aussi à moins de 18 mètres de ce que l'on appelle « La zone gare ». La zone gare, c'est là où le pont va pouvoir venir, où le pont de manutention va être positionné pour pouvoir ensuite introduire les conteneurs dans les différentes alvéoles. Et puis comme on doit connecter cette extension au bâtiment existant, on effectue forcément des travaux de préparation pour cette connexion. On fait donc des dévoiements électriques et puis on commence à travailler sur des carreaux de génie civil sur l'installation existante. Là aussi, on a un projet qui est aligné par rapport à son planning et qui se déroule tout à fait normalement.

Ensuite, quand on regarde nos enjeux en termes de ressources humaines : en 2021, pour l'ensemble de la plateforme, pour Orano au niveau nord-ouest, on a fait plus de 700 recrutements dont près de 300 CDI au niveau de la partie Cotentin. On a aussi un volume de formations. On l'indique assez régulièrement dans cette instance mais je pense que c'est important d'avoir également cette volumétrie des formations qui sont réalisées. Dans ce volume de formations, 215 000 heures, il y a une forte part qui est forcément dédiée à la fois aux aspects réglementaires mais aussi aux formations pour approfondir les compétences en termes de sûreté, environnement, sécurité, santé et radioprotection. Voilà en ce qui concerne la partie RH.

Quand on regarde l'impact économique : l'année dernière, on avait finalement affiché ici un volume d'achats représentant pratiquement plus de 650 000 000 €. Et quand on regarde cette fois-ci le bilan à la fin de 2021, cela représente près de 740 000 000 € d'achats qui ont été réalisés pour une partie représentant elle-même près de 300 000 000 € pour les investissements. Il faut avoir en tête que 70 % de ces 740 000 000 € sont des achats réalisés en Normandie. On a donc effectivement un impact économique régional extrêmement important. Je voulais également le rappeler. On a également une volumétrie d'investissement, et je viens de vous le montrer précédemment à travers quelques exemples. On a des investissements importants, et je le rappelle, depuis plus d'une dizaine d'années. On a des investissements qui sont de l'ordre de 300 000 000 € par an sur 10 ans. Voilà en ce qui concerne le bilan.

**M. FERRE** - Si l'on veut globaliser l'impact économique local, régional, on peut aussi imaginer y ajouter une notion de masse salariale ?

**M. VARIN** - A propos de la masse salariale et si l'on veut faire cette transposition : la masse salariale représente à peu près 200 000 000 €.

**M. FERRE** - Du coup, en impact régional, compte tenu des 70 % évoqués tout à l'heure, si j'arrondis à 500 000 000 €, plus cette masse salariale, l'activité - on l'a vu aussi avant en termes de recrutement et d'emplois, et d'un point de vue économique - injecte régionalement avec une forte proportion encore plus localisée au niveau départemental, voire Nord-Cotentin, l'équivalent d'environ 700 000 000 €. Je pense que c'est important de le rappeler et de l'acter pour tout le monde.

**M. VARIN** - Tout à fait. C'est vrai que l'on communique rarement sur la partie masse salariale mais on communique plus généralement sur les achats qui relèvent du fonctionnement normal ou des investissements.

Je vais passer maintenant aux perspectives 2022. Les perspectives 2022 vont s'afficher. En termes de traitement, c'est effectivement une année un peu particulière pour nous puisque l'on va devoir s'arrêter à la fin de l'année sur UP3 pour faire les raccordements des nouveaux évaporateurs, et cela est prévu et planifié. On a donc un objectif de 200 tonnes de traitement. Forcément, la production de CSD-V et de CSD-C est aussi alignée avec ce tonnage à traiter. Mais c'est bien évidemment prévu et c'était planifié dans notre activité. Et puis s'agissant de l'ordre de grandeur des réceptions d'emballage, je le quantifiais tout à l'heure à 200 : ce qui est prévu pour l'année 2022, c'est 206 mais on reste toujours dans les mêmes ordres de grandeur.

Forcément, quand on regarde les grands projets à venir, on va finalement trouver le pendant de ce que j'ai pu vous présenter tout à l'heure pour l'année 2021 puisque, bien évidemment, les projets s'inscrivent dans une continuité. Il n'y aura donc pas de surprise pour vous lorsque vous verrez que l'on reste forcément très mobilisé sur le projet NCPF (Nouvelle Concentration des Produits de Fission), et avec ses deux composantes que j'évoquais tout à l'heure, T2 et R2. Ici, à propos de T2, on a détaillé les étapes principales. On poursuit les essais en eau mais on adapte forcément notre organisation et on passe à des essais qui seront réalisés cette fois-ci en 5/8, donc en régime continu. Et puis on va effectivement assurer cette fois-ci les raccordements actifs puisque, là, aujourd'hui, on fait des essais mais on est en inactif. Il va falloir raccorder ces évaporateurs au procédé existant, ce que l'on appelle « Les raccordements actifs ». Cela sera fait à compter de la fin de cette année avec une période d'arrêt de l'ordre de plus de six mois. On arrêtera le cisailage le 1<sup>er</sup> septembre sur UP3. Il y a bien évidemment une phase de rinçage d'équipements, de mise en configuration, de verrouillage, etc. Ensuite, on attaquera vraiment les travaux de raccordement, une phase d'essai dite « Essais en acide », avec une mise en service actif en mars 2023. Ce sont donc là les grands jalons que vous devez avoir sur ce sujet. L'année 2022 est donc forcément une année importante pour nous - c'est une année charnière - pour pouvoir faire aboutir ce projet important de mise en service des nouveaux évaporateurs, et avec une mise en service réelle au début de 2023.

En parallèle, mais cela va de soi, on poursuit exactement la même chronique sur le NCPF R2, avec la fin des montages, la poursuite des raccordements, le démarrage de certains essais, et puisqu'il y a un an de décalage entre les deux projets s'agissant de la mise en service.

Ensuite, concernant EEVLH (extension de l'entreposage des colis vitrifiés), à propos de la fosse 50, l'installation est quasiment très aboutie. On a écrit ici « Montage de la cheminée » parce que, forcément, on l'a mis là en tout début d'année. C'est pourquoi je l'évoquais tout à l'heure. On a une mise en service active prévue en juin 2022 avec un transfert des premiers conteneurs de verre à partir d'octobre 2022. Là aussi, c'est aligné par rapport à nos projets industriels.

S'agissant d'EECC (entreposage de conteneurs de déchets métalliques compactés): on poursuit donc, forcément, on complète ce que j'ai déjà expliqué tout à l'heure. Cette fois-ci, il est prévu de monter en 2022 les portes blindées qui seront entre la partie existante et l'extension. Il est prévu de commencer l'ouverture des premières brèches entre les deux

ateliers. On continue tout ce qui est génie civil. Et puis, on continue les travaux sur les carnaux de ventilation et on montera la ventilation sur le bâtiment existant pour faire la jonction avec la future extension, puisque l'on va se servir de la ventilation de EECC pour ventiler l'extension de EECC. Il y aura donc un raccordement et des travaux préparatoires pour raccorder les deux ventilations.

Ensuite, concernant la partie RH, les ressources humaines, on poursuit toujours au niveau nord-ouest un plan de recrutement. Cela représente 550 recrutements prévus en 2022 avec, là aussi, environ 150 CDI et 250 alternants puisque l'on a toujours cette forte démarche qui consiste à maintenir un haut niveau d'alternance dans nos entreprises, et parce que, pour nous, c'est la meilleure façon de former et d'avoir un vivier de futurs collaborateurs. C'est maintenant quelque chose qui est ancré dans nos pratiques. Voilà en ce qui concerne la partie La Hague.

Je crois qu'il y avait une question sur Melox. Concernant Melox, il est prévu ...

**Un intervenant** - Excusez-moi, puis-je vous interrompre ?

**M. VARIN** - Oui, allez-y.

**L'intervenant** - J'ai vu que l'on parle des projets et puis que l'on parle de la production. Du coup, j'ai une question mais elle est plus destinée à l'ASN. On sait qu'il y a forcément des enjeux d'instruction de dossier. Je voulais savoir si l'ASN était créée en termes de ressources humaines pour pouvoir y répondre dans les temps puisque, potentiellement, je suis désolé, mais il peut y avoir des impacts pour nous ? J'aimerais savoir si l'ASN avait des problèmes d'effectifs ?

**M. MANCHON** - L'ASN établit un plan et a une vision pluriannuelle de ses effectifs. Pour ne rien vous cacher, on est en train d'y réfléchir en ce moment. Cela fait partie des enjeux mais plutôt à l'aune des évolutions potentielles de la politique énergétique en France. A l'heure actuelle, L'ASN considère qu'elle est suffisamment créée. Elle a demandé un certain nombre de renforts qu'elle a obtenus durant les dernières années, notamment sur des missions spécialisées comme la prévention du risque de fraude. Mais actuellement, l'ASN considère qu'elle a effectivement les moyens d'accomplir ses missions et se projette plutôt vers l'avenir et notamment les nouveaux projets...

**M. AUTRET** - J'avais plusieurs questions parce que j'ai mal géré les interruptions. Par rapport au bilan d'activité, vous nous parliez de doses moyennes, 0,16 millisieverts. Ce serait intéressant d'avoir la valeur maximum parce que la moyenne, c'est quelque chose qui est un peu lisse. Par rapport à la production, est-ce que la quantité de plutonium produite a été recyclée, ou du moins remise dans le circuit ? Puisque je sais justement qu'il y a des soucis sur Melox, mais vous allez peut-être en parler après. Concernant les ressources humaines, tant sur le bilan d'activité qu'au niveau des perspectives, vous nous parlez des recrutements mais pas des départs. Il serait intéressant d'avoir les deux éléments ici. Et autant dans le bilan d'activité que dans les perspectives, vous ne mentionnez pas du tout les opérations de démantèlement et de reprise des déchets anciens. J'aurais voulu savoir si cela échappait à l'activité et si on était uniquement centré sur la production ?

**M. VARIN** - Je répondrai déjà à la dernière question. En général, on fait une présentation spécifique sur les aspects démantèlement dans cette instance. En fait, on a un format

classique de ce que l'on fait comme bilan. A propos de la partie démantèlement RCD (Reprise et Conditionnement des Déchets), il y a un bilan spécifique qui est fait. On propose donc de le faire à une autre occasion mais, bien évidemment, la plateforme gère les deux types d'activités et notre objectif n'est pas de se recentrer exclusivement sur la partie traitement recyclage. Il y a d'ailleurs l'autre projet qui avance bien et il y a beaucoup de choses qui se font dans ce domaine mais, en général, on fait une présentation spécifique et pas forcément à la même échéance.

**M. AUTRET** - Cela, je le comprends assez bien. C'est juste parce que c'est la priorité numéro un, telle qu'elle a été définie par l'ASN à un certain moment, donc c'est peut-être intéressant de les mettre en regard.

**M. VARIN** - A ce moment-là, on pourrait avoir un autre format et peut-être réfléchir à la possibilité d'avoir les deux en même temps une prochaine fois. De cette façon, il n'y aurait pas cette ambiguïté sur le fait qu'il y ait une priorité donnée sur un sujet par rapport à l'autre. Très clairement, et je pense que cela a déjà été dit, on met beaucoup de moyens. Je rappelle que ce sont plus de 100 000 000 € par an qui sont investis dans la partie RCD démantèlement sur le site. Il y a là aussi beaucoup de moyens qui sont réalisés. Mais, en général, on vient ici et on présente les chantiers principaux. On fait un point d'avancement sur les chantiers principaux.

Effectivement, la présentation parle de la valeur moyenne mais, en termes de valeur maximale, il n'y a aucun souci et je peux vous les donner. L'année dernière, cela représente 2,8 millisieverts pour les salariés Orano Recyclage et ce sont 4,4 millisieverts pour les entreprises. Il s'agit là aussi de les comparer aux limites réglementaires et on en est très loin. Mais c'est un travail sur lequel on est également très focalisé. C'est-à-dire que notre objectif est effectivement d'avoir une valeur moyenne correcte mais c'est aussi de gérer les doses maximales. Et cela fait quand même de nombreuses années qu'en dose maximale, on est là aussi très performant dans l'établissement.

Vous vouliez évoquer Melox à propos duquel il y avait une question. S'agissant des perspectives, Melox a fait à peu près cinquante tonnes l'année dernière. L'objectif est d'atteindre les soixante-dix tonnes cette année. Là aussi, en termes d'actions qui sont conduites, on l'avait déjà expliqué ici, mais il y a un plan important de remise à niveau et de maintenance à Melox. Il y a eu des embauches complémentaires s'élevant à une centaine de personnes, en particulier sur la partie maintenance. C'est un gros travail sur la compétence. Il y a la création d'une école des métiers également à Melox. Je rappelle qu'il y a en parallèle la mise en service de la nouvelle installation de production dite « Voie humide » qui, en amont du processus Melox, permettra de fournir une poudre avec un nouveau procédé, et qui avance conformément au planning pour une qualification des poudres à la fin de 2022 et une mise en service opérationnelle en 2023. Melox est donc dans un plan de remontée en puissance et en cadence que l'on accompagne forcément. En flux de transport, tout de suite, on exporte moins de plutonium vers Melox. Cela, on l'avait déjà exprimé ici puisqu'au mois de mai, on avait été amené à expliquer ici pourquoi on était amené à mettre en service des entreposages pour entreposer les rebuts qualité de Melox dans l'établissement.

**M. AUTRET** - Cela veut dire là aussi que vous stockez pour l'instant, que le plutonium ne part pas vers Melox et reste plutôt à La Hague.

**M. VARIN** - Non, il y a une partie du plutonium. Le flux partant vers Melox n'est pas le même qu'avant mais on continue bien évidemment à expédier. Melox produit et on continue à expédier.

**M. AUTRET** - Et à propos du nombre de départs, parce que vous parliez des recrutements ?

**M. VARIN** - Vous allez me poser une colle. J'essaie d'avoir pas mal de données quand je viens ici mais je n'ai pas forcément tout en tête. Je vous propose de vous les donner *plus tard*. En revanche, on avait déjà expliqué ici que, de toute façon, d'ici 2025 et avec les réorganisations, on avait toujours un flux important d'embauches, en particulier pour gérer les départs. Mais s'agissant de la chronique des départs, précisément, je ne l'ai pas forcément en tête. Mais on pourra vous communiquer les ordres de grandeur.

**M. ROUSSELET** - Je voudrais revenir sur cette histoire de Melox. A propos de la construction à Malvési, vous nous dites que c'est en ligne mais cela veut dire, malgré tout, qu'il n'y aura pas d'uranium d'une qualité « meilleure » avant 2023. On voit donc bien que cette année, on va continuer à un rythme de production à Melox... Vous dites 70 tonnes. Il faut se souvenir que, l'année dernière, ils avaient dit qu'ils avaient comme objectif 90 tonnes et qu'ils en ont fait 51. D'ailleurs, merci au passage pour le tableau que vous avez bien voulu nous fournir parce que cela permet vraiment d'avoir la bonne lecture de l'ensemble de ce qui se passe sur la chaîne. On voit bien qu'en 2015, cela s'élevait à 125 et qu'après, c'étaient 124 puis 110, puis 93, 90, 85, 51. On voit bien que Melox a diminué sa production tous les ans. Vous dites qu'il y a plus de monde aujourd'hui, et c'est vrai. Mais clairement, la clé se trouve dans cette nouvelle poudre, en espérant qu'elle va retrouver les qualités qu'elle avait à l'époque avec cette voie humide qui avait été utilisée dans le passé et qui avait été bizarrement abandonnée.

Si on regarde votre tonnage, on voit bien malgré tout que vous avez extrait de manière très claire plus de plutonium les dernières années que ce qui est consommé dans le MOX. Or, je rappelle quand même la réglementation dans ce domaine : aujourd'hui, théoriquement, on ne doit pas extraire plus de plutonium qu'on en consomme dans le MOX. Si on retrouve prochainement un certain rythme à Melox, malgré tout, on ne va pas diminuer le stock de plutonium des dernières années. On continue donc finalement à accumuler un stock de plutonium supplémentaire qui n'a pas, à priori et pour le moment, de débouché réel. On voit quand même clairement qu'il y a là une situation de déséquilibre. Alors évidemment, comme il y a pas mal de réacteurs à l'arrêt, cela produit un peu moins de combustibles. L'usine, quant à elle, fonctionne un peu moins bien et cela fait donc un peu moins de plutonium. A Melox, cela ne va pas bien mais c'est moins grave que si c'était pire, que si cela fonctionnait bien dans l'usine. On voit bien quand même que l'on a une situation globale qui est en déséquilibre malgré tout. Je voulais quand même dire qu'il y a là un vrai souci en continuant à produire du plutonium dont l'avenir aujourd'hui n'est pas du tout garanti, même si Melox retrouvait un rythme tel que prévu au début. Ce stock de plutonium est un vrai sujet. De même, l'avenir des rebuts en est un aussi puisque, évidemment et malgré le fait que vous ayez envoyé un peu moins de plutonium que prévu à Melox, pour arriver à faire leurs 51 tonnes, étant donné le taux de rebuts phénoménal qu'ils ont aujourd'hui, il y a une quantité bien plus importante de rebuts qui sont revenus vers le site. Il y a évidemment aussi cette question sur l'avenir de ces rebuts. Il s'agit de savoir ce qu'ils vont devenir parce que, là aussi, on cumule malgré tout environ 8 % de plutonium dans ce tonnage. Cela pose donc la

question de son avenir. S'agissant de cette question, je pense qu'il va falloir qu'elle soit particulièrement suivie pour bien comprendre là où l'on va et parce que l'on voit bien qu'il y a un enjeu capital à propos de l'avenir de l'usine elle-même et l'avenir de ce stock considérable de plutonium.

**M. le Président** - Monsieur VARIN, pouvez-vous apporter des éléments de réponse ?

**M. VARIN** - Je vous laisserai l'appréciation du plan d'actions Melox. Mais s'agissant de Melox, il n'y a pas que la nouvelle poudre. Je l'ai dit, en travaillant sur la maintenance des équipements, on va progresser dès cette année. Je suis convaincu qu'étant donné le plan d'actions, les moyens que l'on y met, il y a deux temps. Tout de suite, il y a le temps de l'amélioration du fonctionnement des équipements et on est fortement mobilisé. Je suis convaincu que l'on va tenir l'objectif des 70 tonnes cette année, et les équipes sont fortement mobilisées. Il y a une montée en cadence qui se fait et effectivement, avec la nouvelle poudre, cela va compléter le plan d'actions. Mais il n'y a pas que la nouvelle poutre pour réussir à sortir des niveaux de production comme on a pu les connaître dans le passé.

A propos de la partie traitement des rebuts, on a des capacités à traiter les rebuts dans l'Établissement de La Hague avec des installations qui nous permettent de redissoudre du plutonium. On saura donc le traiter.

**M. ROUSSELET** - On augmentera donc encore la quantité de plutonium si on redissout les rebuts. Cette question du stock de plutonium reste très importante. Rappelons ce qu'il se passe en Angleterre : le choix consistant à arrêter le retraitement a été fait. Aujourd'hui, ils ont sur les bras 120 tonnes de PU dont ils ne savent absolument pas que faire.

**M. VARIN** - Je pense que la stratégie du recyclage a été réaffirmée dans le cadre de la PPE et on s'inscrit dans cette logique-là. Aujourd'hui, il y a une situation transitoire que l'on doit gérer mais cela ne change pas la stratégie.

**M. MARTIN** - Monsieur le Président, je vous remercie. Je voulais poser quelques questions concernant des précisions techniques, pas plus.

La première concerne votre propos de tout à l'heure, lorsque vous parliez du nouvel entreposage de colis vitrifiés. Vous avez utilisé les terme « La ventilation est terminée ». Vous vouliez dire la ventilation du bâtiment parce que les colis, à ma connaissance, ils étaient normalement refroidis par convection naturelle de l'air. Est-ce que c'est vrai ou bien est-ce que cela a changé et on est en ventilation forcée sur les puits ?

**M. VARIN** - On a on a aussi une ventilation forcée mais, si on la perd, on peut fonctionner en ventilation naturelle.

**M. MARTIN** - D'accord, c'était ma première question et je vous remercie. Ma deuxième question : en examinant le tableau, je note que nous avons finalement cisailé à peu près 1021 tonnes l'année dernière mais si je rapproche cela du nombre de canisters HAVL (Haute Activité et à Vie Longue) à raison à peu près d'1,3 tonnes d'uranium irradié par canister, cela fait à peu près le même chiffre, 977 tonnes. C'est donc assez homogène et je n'ai rien à dire. Mais alors que signifie la ligne du dessous où l'on parle de 618 ? Que sont ces canisters dont on parle ensuite ? Cela se trouve juste à la ligne en dessous : « Quantité de compactés fabriqués ».

**M. VARIN (hors micro) - Inaudible**

**M. MARTIN** - Il y en a tant que cela ! Il y en a 618 ?

**M. VARIN (hors micro) - Inaudible**

**M. MARTIN** - 618. C'est-à-dire qu'il y avait un fort Hold-up (taux de combustion) que vous êtes en train de résorber parce qu'à priori, ce que vous compactez comme déchets métalliques ne sont pas à la hauteur de ceux que vous mettez en vitrification dans un container.

**M. VARIN** - On traite aussi les anciens fûts de coques et embouts.

**M. MARTIN** - D'accord, donc vous résorbez le Hold-up

**M. VARIN** - Voilà.

**M. MARTIN** - Je reviens un peu sur l'affaire de Melox. Il y a deux remarques. Vous avez dit qu'il y avait un procédé avec un nouveau nom. A ma connaissance, c'est le procédé ancien par voie humide pour avoir les poudres correctes dans une nouvelle usine. Cela, c'est un problème avec Cogéma.

**M. VARIN** - Effectivement, j'ai peut-être utilisé le mauvais mot mais on l'avait déjà expliqué la dernière fois.

**M. MARTIN** - Je n'ai pas dit « Mauvais mot » mais j'ai dit simplement que je ne comprenais pas. La deuxième chose : dans les 1727 tonnes qui sont stockées en matière de MOX, combien sont-ils d'irradiés et combien sont-ils de non-irradiés rebutés du fait de la séquence de fabrication incorrecte ? Je ne demande pas cela à la tonne près.

**M. VARIN** - Dans le tableau, on l'a indiqué : c'est la quantité de MOX en piscine, MOX irradié.

**M. MARTIN** - Tout est irradié ?

**M. VARIN** - Oui.

**M. MARTIN** - Et il n'y a pas de charges qui ont été rebutées à Melox mais qui sont venues en entreposage chez vous ?

**M. VARIN** - Il y a quelques Ram mais ils ne sont pas dans ce tableau. C'est ce que l'on appelle les Ram.

**M. MARTIN** - Ce n'est pas dans ce tableau.

**M. VARIN** - Non, là, c'est MOX irradié.

**M. MARTIN** - Et ce qui ne figure pas dans le tableau est-il conséquent ?

**M. VARIN** - Forcément, ce n'est pas le même ordre de grandeur. Je n'ai pas le chiffre ici.

**M. MARTIN** - Vous ne l'avez pas ? C'est dommage mais ce n'est pas grave.

**M. VARIN** - On pourra vous le communiquer ensuite.

**M. MARTIN** - Je crois que ce sont à peu près les seules questions que je voulais vous poser. Quant au 51 tonnes dont on a parlé à l'instant, à ma connaissance, si on ne monte pas très vite en cadence, ce n'est pas seulement un problème de maintenance mais c'est aussi un

problème de qualité des poudres dont la coalescence n'est pas correcte, puisque j'ai lu dans les rapports de l'ASN qu'il y avait les points chauds qui étaient *rebutables*. C'est bien cela ?

**M. VARIN** - Oui, c'est bien ce que j'ai expliqué. Vous avez différentes actions et s'agissant de la qualité des poudres, on va réussir grâce à la remise en service de l'ancien procédé - je vais le dire comme cela et il n'y aura pas d'ambiguïté - le fait de travailler avec la nouvelle usine va nous permettre effectivement d'améliorer la partie qualité. Forcément, cela participe aussi à la baisse des niveaux de production mais il y a deux niveaux. Il y a la partie qualité et aussi la partie maintenance des installations.

**M. MARTIN** - Oui, parce que l'usine produisait déjà à hauteur de 127 ou 130 tonnes par an, je ne me souviens plus précisément. Le fait que l'on soit tombé aussi bas, ce n'était pas simplement dû à la maintenance mais c'était surtout dû à la qualité de la poudre.

**M. VARIN** - Oui, mais il y a aussi un enjeu sur la maintenance des installations. Certes, la qualité de la poudre a joué sur ce que l'on appelle la « coulabilité », sur le fait qu'il y avait plus de rétention et cela induit effectivement aussi des dysfonctionnements. Mais on doit aussi pouvoir travailler sur une meilleure maintenance des installations pour pallier justement l'effet de la poudre.

**M. MARTIN** - Oui, c'est bien présenté mais cela veut dire quand même que la maintenance n'était pas à la hauteur du fonctionnement de l'usine. Voilà ce que je veux dire. Si vous voulez, je défends un petit peu les gens qui ont fait l'usine Melox. J'y ai assisté et cela avait posé quand même beaucoup de problèmes. Sur ce point, je vous remercie de votre précision. Cela correspond hélas à ce que je craignais un petit peu. Pour le reste, je vous remercie et je n'ai pas d'autres questions. Quand j'avais été informé par votre prédécesseur que les puits étaient refroidis en matière de containers vitrifiés en convection naturelle, c'est toujours vrai et ce n'est pas une marche dégradée ?

**M. VARIN** - On assure une ventilation forcée mais si on perd la ventilation forcée, on peut fonctionner en convection naturelle.

**M. MARTIN** - Et indéfiniment ? Ce n'est pas une marche dégradée provisoire ?

**M. VARIN** - Il n'y a pas de limite, non.

D'accord. C'est intéressant. Je vous remercie, Monsieur le président. Merci monsieur.

**M. VARIN** - Je ne suis pas « Monsieur le président ». (Rires).

(Rires).

**M. MARTIN** - Non, je m'adressais au président de la CLI et ensuite à vous. (Rires).

(Rires).

**Mme HOVNANIAN** - Une question très naïve : est-il possible d'avoir un historique des stocks de plutonium à La Hague d'une année sur l'autre ?

**M. VARIN** - On le publie au titre de l'article 8. On a un bilan que l'on met à disposition. Les données sont donc disponibles et publiques. Effectivement, les données peuvent être mises à disposition.

**M. ROUSSELET** - Je propose que cela soit rajouté dans le tableau. Comme cela, ce sera super et tout le monde aura toujours le tableau de bord. Cela serait tout simple. Merci.

**M. FERRE** - Je voulais rebondir sur les propos qui étaient tenus tout à l'heure à propos de l'évolution du stock de PU. Évidemment et comme cela a été expliqué, cela passe par un redressement du fonctionnement de Melox mais il est aussi bien prévu d'étendre le parc de réacteurs Moxable et cela permettra de rétablir l'équilibre.

**M. FORTIN-LARIVIERE** - Je voulais juste savoir si la présentation du rapport était terminée puisque j'attendais la fin pour poser mes questions. J'aurais juste aimé savoir s'il était possible par rapport à la dosimétrie de présenter la médiane et peut être justement une gaussienne ? Ce serait mieux que la moyenne en termes de visibilité.

**M. FORTIN-LARIVIERE** - Vous avez également parlé de 215 000 heures de formation avec une forte part dédiée à la sécurité. Serait-il possible de rajouter cette part forte en termes de pourcentage ou en nombre d'heures parce que cela serait plus visible ?

**M. VARIN** - Je crois que c'est dans la présentation.

**M. FORTIN-LARIVIERE** - Pardon. Alors dans ces cas-là, même chose à propos des 740 millions € d'achat dont une forte part est réalisée en Normandie.

**M. VARIN** - Cela représente 70 %. Je l'ai dit mais je pourrais le mettre dans le transparent.

**M. FORTIN-LARIVIERE** - Peut-être ai-je aussi manqué votre information.

**M. VARIN** - Je vais quand même le vérifier. Mais concernant la partie formation, on a dû l'indiquer mais je vais y revenir tout de suite pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. 99 000 heures sont consacrées ...

**M. FORTIN-LARIVIERE** - ... D'accord. Pardon, excusez-moi. Vous avez aussi parlé des capacités de retraitement, donc du retraitement de l'année dernière, et puis aussi du nombre de containers. Est-ce présenté quelque part ? Je ne l'ai peut-être pas vu et je vous prie de m'en excuser. Le ratio entre la capacité de retraitement et la capacité de stockage. C'est-à-dire qu'aujourd'hui et parce que c'est une question qui est importante pour beaucoup de gens, sommes-nous justement plutôt en positif ou en négatif ? Ou y a-t-il une courbe qui montre que l'on diminue ou que l'on augmente ? Ce serait bien de la présenter de cette manière-là. Merci.

**M. VARIN** - D'accord.

**M. le Président** - Très bien, c'est noté. Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Non, je n'en vois pas. Nous allons donc passer au sujet suivant.

**5. Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire, une inspection a eu lieu les 8 et 9 septembre 2021 sur le thème de la prévention des pollutions et de la maîtrise des nuisances, ainsi que de la gestion des déchets au sein des installations de l'établissement de La Hague. Présentation de l'inspection n° INSSN-DRC-2021-0930. (ASN)**

**Réponses et engagements de l'exploitant. Présentation du dossier d'assainissement du Parc aux Ajoncs et échancier. (Exploitant)**

**M. le Président** - Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire, une inspection a eu lieu les 8 à 9 septembre 2021 sur le thème de la prévention des pollutions et de la maîtrise des nuisances, ainsi que de la gestion des déchets au sein des installations de l'établissement de La Hague. Nous allons avoir droit à une présentation de l'inspection qui va être faite par L'ASN. Merci.

**M. MANCHON** - Merci beaucoup, Monsieur le président. Je vais vous présenter effectivement les conclusions de l'inspection qui concernait la protection de l'environnement des 8 et 9 septembre 2021. On a déjà évoqué cette inspection à la dernière Commission locale d'information. Concernant la partie résultats de l'inspection, il y aura donc très peu de nouvelles choses. En revanche, on a complété cette présentation avec, notamment, un début d'analyse des réponses de l'exploitant. On verra qu'elles ne sont pas terminées. Et l'exploitant complétera ensuite avec plus de précisions sur les réponses qui ont été transmises à l'ASN à la suite de cette inspection.

C'est une inspection qui a été réalisée dans le prolongement d'une inspection renforcée que l'on avait réalisée durant plusieurs jours, un jour à distance, le 17 juin, et puis deux jours sur site, les 29 et 30 juin, sur la thématique de la protection de l'environnement. C'est donc une inspection renforcée. C'étaient trois équipes d'inspecteurs et des experts de l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire). Et cette inspection abordait un sujet complémentaire de ce qui a été vu lors de ces trois jours, notamment la thématique particulière de l'état radiologique et chimique des sols du site, et notamment la stratégie envisagée par l'exploitant pour la gestion des terres polluées.

Les principaux résultats et les constats réalisés lors de cette inspection - pour laquelle je réprécise que vous pourrez trouver la lettre de suite sur le site internet de l'ASN : le premier point concerne un travail conséquent qui a été engagé sur cette thématique. Je nuance tout de suite, il a été noté du retard sur un certain nombre de dossiers, notamment vis-à-vis de prescriptions de l'ASN. Néanmoins, il a été constaté un certain nombre d'avancées lors de l'inspection et puis on verra que cela s'est traduit par la transmission à son issue et dans des délais satisfaisants d'éléments et d'études. Il a été constaté un retard dans la fourniture de l'étude de modélisation hydrogéologique du site. L'objectif est de vérifier la cohérence entre des modélisations liées à la dispersion de contamination par des événements anciens et ce qui a été observé en termes de contamination pour certains piézomètres. L'ASN a insisté sur le fait que ce travail d'ensemble sur l'état radiologique et chimique des sols devrait couvrir l'ensemble du site et être bien entendu priorisé en fonction des enjeux et en fonction des différentes zones, mais il y a un travail à mener sur l'ensemble. On l'évoquera ultérieurement puisqu'il y a un point spécifique sur le Parc aux Ajoncs mais l'inspection abordait bien l'ensemble de la stratégie d'Orano.

Il y a eu des demandes de justification sur les profondeurs des sondages qui étaient réalisés pour les investigations. Il y a aussi eu une demande de justification concernant la pertinence des zones extérieures retenues comme environnement témoin. Alors, ces zones sont proches du CSM, donc du Centre de Stockage de la Manche de l'Andra. Cela peut questionner sur la pertinence de cet environnement témoin. En tout cas, cela demande de le justifier. Et il y a une demande un peu générale qui a été formulée : finalement, quelle était la vision de l'exploitant sur la gestion d'ensemble de différentes terres et gravats à l'échelle

de l'établissement ? Et on voit qu'il y a eu des premières réflexions qui ont été menées dans le cadre du dossier qui a été transmis sur le Parc aux Ajoncs.

Les réponses de l'exploitant ont été transmises par courrier en date du 21 décembre 2021. Comme habituellement, l'objectif de ce courrier est à la fois d'apporter un certain nombre de réponses et, lorsque ces réponses appellent des études qui ne sont pas réalisables dans le délai de deux mois, qui est le délai auquel l'exploitant doit transmettre sa réponse à l'ASN, il peut prendre un certain nombre d'engagements de transmission de ces éléments. L'ASN, bien entendu, s'assure que ces délais sont conformes à l'attendu et aux possibilités techniques de l'exploitant.

L'analyse de l'ensemble de ces éléments n'est pas finalisée à ce stade, notamment parce que l'on attend aussi un certain nombre d'éléments et puis certains ont été reçus assez récemment. Toutefois, il y a certains points qui ont déjà été jugés satisfaisants par l'ASN. Le premier concerne la transmission de cette étude hydrogéologique qui a été transmise à la toute fin du mois de décembre de l'année dernière, pas de cette année. Il y a la révision de la méthodologie de priorisation des terrains investigués qui doit nous être transmise, ou qui nous a été transmise, pour la fin du mois de janvier 2022. Je suis désolé, les slides ont été faites avant la fin janvier. L'objectif, c'étaient ces premières étapes, ces premières échéances, à la fin de janvier pour que l'exploitant priorise les investigations. Ensuite, il y a une deuxième étape fixée au 30 juin sur la réalisation d'investigations. L'exploitant s'est engagé pour la fin juin à nous transmettre le résultat de ces investigations. Et puis, il y a une troisième étape qui n'apparaît pas sur le slide pour la définition de la stratégie.

On voit finalement que s'agissant des échéances, même si elles prennent du retard et c'est ce qui a été constaté lors de l'inspection, globalement, l'ASN considère qu'elles sont satisfaisantes. L'ASN attendra donc la transmission de ces éléments par l'exploitant dans les délais.

Pour conclure, on conserve un point d'attention même si ce résultat est satisfaisant. On conserve un point d'attention sur les ressources mises en œuvre par Orano, notamment - encore une fois, j'insiste sur ce point - sur la stratégie d'ensemble pour l'ensemble de l'établissement et pas uniquement sur la partie qui sera abordée dans le cadre du plan de gestion du Parc aux Ajoncs. Il s'agit bien d'avoir une stratégie qui couvre l'ensemble du site, qui priorise, qui mène des investigations et qui aboutit à la mise en œuvre d'une stratégie de gestion à la fin.

**M. le Président** - Merci, Monsieur MANCHON. Y a-t-il des interventions ?

**M. AUTRET** - J'ai une question de précision : « Transmission de l'étude hydrogéologique », cela a été transmis ou est-elle attendue ?

**M. MANCHON** - Elle a été transmise. Il y a une erreur dans le slide et j'en suis désolé.

**M. AUTRET** - D'accord, merci.

**M. le Président** - D'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie. Nous allons donc passer au point suivant.

**Un intervenant (hors micro) - Inaudible**

**M. le Président** - Oui, en effet. Sur le même thème, nous avons aussi la réponse et les engagements de l'exploitant, présentation du dossier d'assainissement du Parc aux Ajoncs et échancier. Je donne la parole à M. VARIN.

**M. VARIN** - C'est juste un point mais qui est en cohérence avec ce qui vient d'être expliqué. C'est juste pour préciser que nous avons planifié l'ensemble de la fourniture des éléments complémentaires. Mais peut-être faut-il avant remettre un peu en perspective ce sujet en termes de ce qui existe déjà, de ce que nous avons déjà fait. Il faut quand même bien voir que nous sommes aujourd'hui quand même dans un établissement dans lequel nous avons déjà fait beaucoup d'investigations. On a déjà fait plus de 143 sondages dans le cadre de nos investigations de terrain. On avait déjà une vingtaine de zones qui avaient été échantillonnées et caractérisées. Cela représente plus de 600 échantillons qui ont déjà été traités. Et là, le travail en cours consiste à compléter ce travail qui est déjà disponible et pour lequel on investit finalement avec 70 sondages en plus. Donc 70 sondages, cela nécessite des mises en œuvre particulières et un travail analytique conséquent ensuite. C'est pourquoi il faut un certain délai parce que ce sont des analyses qui sont précises et qui prennent du temps. Je voulais quand même remettre cela en perspective pour expliquer qu'il y avait déjà un existant. C'est-à-dire que l'on a déjà une cartographie conséquente sur le site et notre travail consiste à le compléter, justement pour conforter nos analyses initiales.

Comme on l'a dit, on transfère actuellement la révision de la méthodologie de priorisation des zones. Mais là aussi, on ne part pas de rien. C'est-à-dire que l'on a aujourd'hui une méthodologie qui est issue du groupe permanent portant sur tout ce qui est stratégie de démantèlement au sein d'Orano. Ce groupe permanent s'est tenu voici quelques années. Et on avait précisé un certain nombre d'analyses, de méthodes d'analyse, vous permettant là aussi de justifier pourquoi on recherchait dans telle zone et pas dans telle autre. C'est une analyse multicritère. On a déjà intégré dans nos méthodes à l'époque des remarques qui avaient été formulées par l'IRSN. On est donc vraiment dans un processus d'amélioration continue mais on ne part pas de rien, heureusement pour nous.

Évidemment, en juin, on va fournir le résultat des compléments qui sont en cours en termes de sondages et d'analyses. Et sur la base des résultats finaux, on proposera en fonction des caractéristiques des terrains d'éventuels plans de gestion. Cela dépendra s'il y a quelque chose à faire ou pas. Il faut bien que l'on ait terminé de caractériser, de compléter ce qui existe en termes de caractérisation. C'est bien la logique de fonctionnement de ce type d'étude. Et on verra s'il y a une nécessité à élaborer des plans de gestion au cours de ce premier semestre. On les précisera d'ici la fin 2022. Je voulais juste remettre un peu en perspective ce qui existe, ce que l'on fait en complément et vers quoi on tend d'ici la fin 2022. Voilà à propos de ce sujet.

Le sujet suivant portait sur le Parc aux Ajoncs. C'est en cohérence puisque, finalement, le sujet Parc aux Ajoncs s'inscrivait dans un ...

**M. le Président** - ... Il y a une question.

**M. AUTRET** - Est-ce que vous croisez ces données issues des carottages que vous faites sur le terrain avec l'historique de ce qui a été mis ici ou là au fil du temps depuis le début de l'usine ? En gros, avez-vous encore les plans d'origine et ce qui a été fait au fil de ces années depuis que l'usine fonctionne ?

Je vous laisserai la responsabilité de l'expression « ici ou là ». Globalement, dans l'établissement, les zones d'entreposage sont répertoriées et elles sont connues comme l'est l'historique. Quelques événements sont connus et c'est la base même de nos caractérisations. On se base à la fois sur la cartographie des différents entreposages que l'on a pu avoir dans l'établissement et sur quelques événements qui auraient pu marquer le terrain. Et c'est la base du travail. Ensuite, bien évidemment et en priorité, on complète nos investigations dans ces zones et puis après, s'il y a besoin, on étend. C'est là, la logique.

**M. AUTRET** - Vous avez encore les plans disponibles et les évolutions qui ont eu lieu au fil du temps.

**M. VARIN** - Oui

**M. AUTRET** - Parce qu'il me semble qu'à la fin des années 70, j'avais appris concernant les plans que c'était un peu hasardeux.

**M. VARIN** - Aujourd'hui, on a suffisamment de données pour effectuer nos travaux d'investigation.

**M. le Président** - Y a-t-il d'autres interventions avant de passer au sujet du projet d'assainissement du Parc aux Ajoncs ? Non, je n'en vois pas.

**M. VARIN** - Comme je le disais, le Parc aux Ajoncs, c'est finalement l'une des parties de ces zones qui avaient déjà fait l'objet de caractérisation et d'investigation et que l'on a complétées.

Peut-être pour remettre en perspective même si je pense qu'aujourd'hui, dans cette salle, tout le monde connaît bien le contexte : on a dans le cadre du projet de piscine centralisée EDF, on a effectivement lancé des études de faisabilité puisque concernant ce projet, il fallait déjà pouvoir établir s'il pouvait être envisageable d'un point de vue technique sur le terrain qui avait été identifié. Les études ont porté sur différents points. Premièrement, sur la partie géologique et géotechnique. Est-ce que le sol est compatible avec ce type d'installation ? Est-ce que l'environnement est compatible avec ce type d'installation ? Cela consiste à faire un certain nombre de prélèvements, à dresser aussi des inventaires faune/flore puisque, quand vous faites ce type d'installation, il faut vérifier que l'on ne peut pas trouver d'espèces protégées dans la zone concernée. On doit bien évidemment dresser également ces inventaires et c'est ce que l'on a réalisé parce que tout cela alimente l'étude d'impact. Et puis on devait aussi travailler sur les interfaces potentielles entre ce projet et nos installations actuelles. C'était juste pour resituer le contexte mais je pense qu'on l'a déjà expliqué.

Ensuite, c'est aussi intéressant de se demander : finalement, sur la partie de l'emprise potentielle du projet de la piscine EDF, qu'est-ce que le Parc aux Ajoncs ? C'est pourquoi on a resitué sur cette carte d'abord la zone envisagée pour la future piscine - donc, la limite est en rouge - Et puis le Parc aux Ajoncs, c'est la zone en vert. C'est 1,5 hectare qui est concerné. C'est cela dont on parle. Le Parc aux Ajoncs, ce n'est pas l'ensemble de la zone d'implantation mais c'est une partie limitée du périmètre. Je vais passer très vite sur ce plan. On avait rajouté également les INB (Installation Nucléaire de Base) qui, finalement, sont concernés par le périmètre de la future piscine mais je pense que ce n'est pas vraiment le sujet de ce matin.

La zone d'implantation comprend la zone d'entreposage du Parc aux Ajoncs. C'est ce que je viens de vous dire. Sur ces zones, il a été entreposé à la fois des terres, des gravats de démolition, des ferrailles, qui étaient faiblement actifs, qui étaient pour une partie issue du traitement de l'incendie du silo 130. Il y a eu aussi d'autres ferrailles et d'autres terres qui avaient été entreposées sur cette zone. Il y a quelques zones du Parc aux Ajoncs qui sont localisées et qui présentent un marquage radiologique aujourd'hui sans incidence sur la faisabilité du projet.

En revanche, on a poussé la caractérisation du Parc aux Ajoncs. On avait déjà des données parce que c'est quelque chose que l'on connaissait. Il faut savoir que les ferrailles avaient déjà été évacuées. On a donc complété notre connaissance du terrain. On a fait un plan de sondage conséquent puisque l'on a fait 34 sondages dans cette zone. Cela a permis de compléter les données disponibles. Cela a confirmé le fait qu'il y avait des zones qui étaient marquées à des niveaux très faibles et qu'il n'y avait pas de migration dans le terrain naturel. C'est-à-dire que vous avez une zone de remblais et la contamination est limitée à la zone de remblais. L'analyse que l'on a faite de cet état, c'est qu'il n'y avait pas de problème de compatibilité entre l'état de la zone du Parc aux Ajoncs et le projet de piscine tel qu'il était envisagé.

Ensuite, il y a une carte et c'est justement pour que vous puissiez voir le maillage que l'on avait mis en place en termes de sondages. Vous voyez que l'on a couvert l'ensemble de la zone pour être justement certain de bien identifier les zones qui pourraient nécessiter un traitement particulier.

Ce travail a conduit à élaborer une première version d'un plan de gestion des sols. C'est une première version parce qu'un certain nombre d'éléments doivent être complétés. On doit compléter en termes de mise en œuvre opérationnelle. On a fait une présentation de ce plan de gestion à l'Autorité de sûreté le 2 décembre dernier. L'objectif de ce plan de gestion est de présenter la stratégie. Il y a une petite partie des terres que l'on envisage de traiter en filière TFA. Ce sont des terres qui sont globalement marquées, qui sont au-dessus du seuil de détection en alpha et qui sont supérieures à 3700 becquerels par kilo en bêta-gamma. Là aussi, la difficulté quand on parle en becquerels, c'est de pouvoir donner des éléments de comparaison pour que chacun puisse s'y retrouver. Cela étant, les éléments de comparaison ont toujours un biais. Mais à titre d'exemple, il faut savoir qu'aujourd'hui, en France, s'agissant des déchets dit TFA très faiblement actifs - et je parlerai en becquerel par gramme - les 3700 becquerels par kilo, 3,7 becquerels par gramme, la gamme des TFA en France représente de 1 à 100 becquerels par gramme. On est vraiment dans la limite basse des TFA. On se situe dans ces valeurs basses. Il y a aussi un ordre de grandeur en que l'on utilise : par exemple, s'agissant du corps humain et de la radioactivité en potassium 40, l'ordre de grandeur se situe entre 3700 et 4000 becquerels en potassium 40. C'est l'ordre de grandeur dans le corps humain pour quelqu'un qui pèse 70 kilos. C'est juste pour donner quelques ordres de grandeur à propos des références des déchets de TFA (Très Faiblement Actif) et ce que l'on peut trouver dans la radioactivité naturelle. On a donc quand même des niveaux faibles.

Ce que l'on propose : que ces terres soient traitées en TFA au centre de l'Andra CIREC (Centre Industriel de Regroupement, d'entreposage et de Stockage). On s'est donné un autre seuil, un deuxième seuil entre 100 et 3700 becquerels par kilo. Aujourd'hui, on a élaboré des

principes qui restent à compléter. Ce serait un entreposage sur site de ces terres en attente d'une future évacuation vers un autre centre de stockage, Andra ou industriel. Pour faire cet entreposage, l'objectif est de les conditionner sous forme de *big bag* - les *big bag*, ce sont des grands sacs d'un mètre cube - en conteneur ISO. Ces terres-là seraient conditionnées avant évacuation si on doit les évacuer dans un bâtiment métallique modulable pour les mettre hors d'eau. C'est là le principe mais il reste encore à conforter aujourd'hui. C'est pourquoi je vous dis que le plan de gestion est une première version que l'on a présentée.

Ensuite, l'objectif est aussi de donner quelques lignes directrices sachant que les travaux sont toujours en cours sur ce sujet. Il s'agit de regarder comment on réaliserait ces opérations d'excavation, de conditionnement et aussi de contrôle, et en particulier pour être efficace d'un point de vue industriel et pour pouvoir faire les contrôles de façon la plus efficace possible et de la manière la plus rapide, on envisage de faire les excavations et le conditionnement à l'abri d'équipements mobiles ou démontables mais cela reste à travailler. Il faut que l'on soit dans des installations qui permettent de mettre hors d'eau, quitte à ce qu'on la déplace au fur et à mesure de excavations. Mais les zones à excaver sont limitées. Je peux revenir sur la carte précédente : quand on parle des activités, les activités principales représentent à peu près cette surface et il y a un point ici. On a donc vraiment des zones très localisées. Il ne s'agit pas d'imaginer que c'est l'ensemble, ici, qui doit être traité en TFA. On a des volumes et des surfaces limitées. C'est ce que je voulais réexpliquer ce matin.

Comme je vous l'ai dit, il nous reste forcément à travailler sur les dispositions pratiques de mise en œuvre. On a évidemment différentes options en cours d'étude et on pourra effectivement revenir vers vous lorsque l'on aura avancé un peu plus sur ces points. Aujourd'hui, on parle des principes.

**M. ROUSSELET** - Une petite précision : là où je suis un peu perdu, c'est sur les limites des INB parce que la carte que vous nous avez fournie est radicalement différente. Et c'est intéressant parce que c'est probablement celle qui est vraie mais elle est radicalement différente de celle que l'on a eue dans les enquêtes d'utilité publique, dans les documents de l'IRSN. Partout, ce ne sont pas ces limites-là qui sont fournies. Je suis donc un peu surpris. Habituellement, on voit tout dans la 38. C'est surprenant parce que tout le carré en fait que l'on voit, en gros, était dans la 38 dans tout ce que l'on a comme autres documents. C'est juste un point de clarification qu'il faudra apporter. Il s'agit de savoir si c'est vous qui avez raison cette fois-ci ou si c'étaient les autres cartes. C'est simplement un petit point de clarification.

A propos des autres questions : là, vous nous avez parlé de moyennes. C'est un peu comme ce qui a été dit tout à l'heure, ce serait bien si vous pouviez nous fournir un peu plus d'éléments plus concrets et avec des courbes beaucoup plus précises sur les points les plus actifs. Il y a la question des profondeurs. Alors, on l'a vu dans ce qui a été fait avec l'ASN et je crois que cette question est fondamentale. Là, cela n'apparaît pas. On ne sait pas exactement quelle profondeur a été prise en compte. Quand on sait qu'il va falloir aller au moins à 12,5 mètres de profondeur pour la piscine, cette question des profondeurs est importante parce que c'est au moins cela. Il va falloir probablement aller plus loin. Cette question de la profondeur est donc importante.

A propos de la gestion des terres : évidemment, comme d'habitude, quand il y a un dossier comme celui-ci, il y a toutes les rumeurs qui partent dans tous les sens mais je sais aussi qu'il

y a des gens qui ont été démarchés sur des possibilités d'aller entreposer chez eux, dans leur propriété, une certaine quantité de terres. Et les chiffres qui circulent aujourd'hui dans La Hague sont les chiffres qui ne correspondent pas du tout à ce que nous dit EDF. Même si je ne remets rien en cause, ce serait bien à un moment donné que l'on ait des évaluations en volume de tout cela. Il s'agirait de connaître ce qui est susceptible d'aller à chaque endroit et le volume réel qui sera excavé. Je pense que cela semblerait important que l'on ait des précisions à ce sujet. Donc, profondeur, volumes, les limites maximum et un éclaircissement sur ces limites entre les INB.

Ensuite, il faudrait que l'ASN nous reprecise quelles vont être les procédures administratives au cas où ce projet avancerait, de manière que l'on voit un peu clairement si cela rentre dans des procédures de démantèlement par rapport à ces limites d'INB, et comment cela sera géré.

**M. VARIN** - Je me permet de répondre à Monsieur ROUSSELET puis je vous passerai la parole ensuite parce qu'il y a différents sujets auxquels je peux déjà répondre. En somme, lorsque l'on a trouvé du marquage, j'ai dit qu'il est limité sur du remblai. En fait, il n'atteint pas le terrain. En général, on est limité de 3 à 5 mètres maximum. J'ai répondu là à ce premier point. On est vraiment sur le remblai et cela n'a pas migré dans le terrain en dessous.

A propos des valeurs maximum, je peux donner un ordre de grandeur : la valeur maximum en césium 137, c'est 5400 becquerels par kilo et à comparer aux 3700 que j'évoquais qui était notre limite, limite à partir de laquelle on envoyait cela au TFA. Si je prends une valeur moyenne, parce que cela permettra ainsi d'avoir aussi une distribution - c'est de l'ordre de 130 ou 140 becquerels par kilo. Vous m'excuserez, à 10 becquerels près mais c'est pour vous donner aussi l'ordre de grandeur.

S'agissant des limites d'INB, de toute façon, il est clair que dans le cadre du projet, il faudrait changer les périmètre d'INB puisqu'il y a une nouvelle INB qui se crée. En revanche, cette cartographie reprend bien... Parce qu'il y a eu peut-être une évolution mais, aujourd'hui, ce que l'on a mis en rouge, c'est le périmètre du projet qui s'inscrit sur deux INB. Je ne pense pas qu'il y ait d'erreurs. Vous me donnez un doute ...

**M. ROUSSELET** - ... C'est parce que sur les documents IRSN, eux, la partie du carré défini n'apparaît que dans la 38. C'est tout.

**M. VARIN** - Oui, mais alors peut-être est-ce la lecture qui n'est pas si simple. L'INB 38, c'est tout ce qui est en kaki. Et l'INB 117, c'est tout ce qui est en jaune.

**M. ROUSSELET** - On est d'accord mais la partie jaune marquée « INB 117 » figure habituellement en kaki sur les documents que vous avez publiés dans le passé et sur des documents de l'IRSN.

*Des intervenants discutent hors micro (inaudible)*

**M. ROUSSELET** - Mais ce n'est pas du tout un sujet. C'était juste exprimé pour que cela soit clarifié.

**M. VARIN** - J'ai répondu sur la notion de profondeur et les activités maximum. A propos des volumes : je peux aussi donner un ordre de grandeur. Il est forcément en cours et on l'affine. L'ordre de grandeur, quand on parle des terres dédiées et destinées aux TFA, est de l'ordre

de 3000 mètres cubes, ce qui est supérieur à 3700 becquerels. Et pour ce qui est entre 100 et 3700, l'ordre de grandeur est 20 000 mètres cubes.

**M. MANCHON** - Peut-être un point sur la remarque concernant les procédures administratives. On est à la fois dans une procédure qui est connue et une procédure qui est moins connue. La procédure qui est connue et qui est habituelle, c'est une procédure de gestion de terres polluées par une INB. Que cela soit d'ailleurs à l'intérieur ou à l'extérieur de l'INB, c'est la même procédure pour le dossier qui suit sur le ru des Landes. C'est encadré par un guide assez précis de l'ASN, le guide numéro 24. Cela passe par l'établissement fait par l'exploitant d'un plan de gestion des terres selon une méthodologie assez précise. On fait un état des lieux, une analyse, avec différents critères économiques, les filières de gestion des déchets. Et ensuite cela passe par une autorisation de l'ASN. C'est là le processus habituel.

On reviendra vers vous sur ce point parce qu'il y a aussi un point technique sur ce cas particulier : on n'est pas dans une remise en état soit en vue du déclassement d'une installation nucléaire parce qu'on l'a démantelée, soit parce que, comme pour le ru des Landes, cela se situe à l'extérieur du site, mais il s'agirait finalement de transférer une partie de l'INB. Ce ne sont pas des opérations si courantes que cela. On a rarement l'habitude de gérer ce type d'opération. On vous refournira peut-être les détails et je vous proposerai peut-être lors d'une prochaine CLI de faire une présentation sur l'ensemble de la procédure juridique. J'espère que l'on aura les éléments. Si on ne les a pas, je me permettrai de revenir vers vous. Les plans de gestion des terres, ce sont des choses auxquelles nous sommes habitués, qui sont d'ailleurs faites dans les INB mais aussi en dehors s'agissant des installations liées notamment à la radioactivité naturelle renforcée, pour des installations industrielles hors nucléaire. Mais ici, il y a un sujet de procédure administrative sur l'INB et le transfert de l'INB, le déclassement éventuel avant le transfert. Je vous propose donc de le préciser à la prochaine CLI.

**M. AUTRET** - J'avais une demande. Vous parliez au départ sur le plan écologique d'un inventaire faune/flore qui serait fait sur le site. J'aurais voulu savoir si vous envisagiez de faire un état du sol et de la vie biologique de celui-ci, qui compléterait un tout petit peu, et même si ce n'est pas vivant. Ce qui m'y fait penser, c'est un retour de choses qui ont été étudiées dans les anciens pays de l'Est. Dans un trait de bêche, là où l'on s'attend à trouver des dizaines de milliers d'organismes vivants, on en trouve à peine quelques centaines dans les zones qui ont été contaminées, et ce ne sont pas les pires zones. Sur place, cela a des effets - et cela me paraît suffisamment important pour que l'on démarre des recherches là-dessus et je voulais savoir si c'était possible que vous le fassiez - sur les processus de dégradation de la litière qui sont interrompus. Et cela amène des risques très forts pour la suite et à plus long terme, des risques tout simples. Il faut savoir que, dans ces zones, le bois mort ne se dégrade plus. En termes d'incendie, cela provoque des effets qui ont eu lieu à la fin du printemps 2020, qui ont été absolument terribles en matière d'émanation. Je parle donc de la vie à l'intérieur même du sol, au-delà des organismes qui sont plus petits que les vers et autre chose. C'est toute la mycologie, tout ce qui participe à la vie du sol en lui-même.

**M. VARIN** - Aujourd'hui, on a dressé un inventaire tel que cet inventaire doit être réalisé dans le cadre administratif qui nous est applicable. S'agissant du sol, c'est quand même du remblai sur de l'argile. Donc globalement, une fois que l'on a enlevé le remblais qui est de

l'ordre de quatre ou cinq mètres, après, c'est de l'argile. Je ne vois pas en quoi cette étude nous apporterait quelque chose, d'autant plus que, comme je l'ai dit, on a des niveaux d'activité qui sont très faibles et qui sont très localisés. Je ne pense donc pas qu'il y ait un intérêt à effectuer ce travail poussé.

**M. AUTRET** - Là où je verrais un intérêt, ce serait pour alimenter la connaissance sur tous les transferts qu'il peut y avoir dans le sol, et je pense que l'IRSN serait très preneur. Il pourrait le faire en association avec vous. C'était une demande et je sais bien que ce n'est pas dans le cadre réglementaire.

**M. VASTEL** - J'ai deux questions. Vous avez parlé de seuils pour les bêta-gamma mais vous n'avez pas parlé des seuils alpha.

Autre chose : vous avez parlé de l'excavation de terres mais vous n'avez pas parlé de l'eau. Parce qu'on sait qu'à cet endroit-là, la nappe phréatique n'est pas très loin, à cinq ou six mètres, sept ou huit mètres, on va trouver de l'eau. Et là, vous n'avez pas du tout parlé du problème de l'eau. Lorsque cela va être creusé, que va-t-il se passer ?

**M. VARIN** - A propos de l'alpha, j'en ai parlé. Je crois même d'ailleurs que c'est écrit mais je n'ai peut-être pas été assez précis. On s'est donné un seuil très simple. C'est-à-dire qu'en alpha, dès que je suis au-dessus du seuil de décision du laboratoire, je le traite en TFA. On a des niveaux très faibles. Le seuil des décisions en alpha doit être de quelques becquerels par kilo.

S'agissant de l'eau, on a quatre piézomètres qui entourent le Parc aux Ajoncs et on n'a pas d'anomalie radiologique dans cette zone-là. Il y a un piézomètre au Nord qui est à un becquerel par litre. C'est de cet ordre-là. Ce sont des valeurs très, très faibles. Et les autres piézomètres sont à des valeurs très, très, très faibles et de l'ordre de 0,2 becquerels par litre maximum. On n'a pas mis en évidence de radio nucléides artificiels sur ces trois piézomètres. Il n'y a donc pas d'enjeu pour la partie nappe phréatique dans cette zone.

**M. FORTIN-LARIVIERE** - On parle de beaucoup de mesures d'activité mais j'imagine que vous avez aussi prévu de regarder ce qu'il peut en être en termes d'autres pollutions chimiques parce que le site de La Hague étant... Voilà, c'est ma question.

**M. VARIN** - Bien évidemment, on a aussi regardé. C'est vrai que l'on a axé la présentation sur le radiologique. C'est celui qui fait souvent un peu résonance. Mais on a aussi forcément travaillé sur le chimique parce qu'il y a eu des ferrailles qui ont été entreposées là. On a donc vérifié. On a trouvé des traces de cadmium, de plomb et de cuivre mais à de faibles valeurs, et qui seront traitées en même temps que le radiologique.

**M. MARTIN** - Merci, Monsieur le président. J'ai juste une occasion à poser à propos du beta-gamma dont vous nous avez donné la valeur : quel est le radioactif le plus sensible ? Est-ce le césium ou y a-t-il autre chose ?

**M. VARIN** - On a du césium et on a aussi du strontium.

**M. MARTIN** - D'accord mais dans ces conditions, l'historique que l'on a sur le site de Fukushima sur lequel les doses étaient très fortes, ou bien même celles que l'on a de Tchernobyl, nous disent de combien cela a pu pénétrer dans le sol, c'est-à-dire descendre dans le sol. Apparemment, ce sont quelques centimètres et ce ne sont pas des mètres.

**M. VARIN** - C'est bien pourquoi on a fait des forages. C'était pour voir jusqu'où cela s'arrêtait. Et c'est bien pourquoi on a été capable de dire que, globalement, c'était resté dans le remblai et que cela n'avait pas migré dans le ...

**M. MARTIN** - ... D'accord. Là, c'est clair. Une dernière question : vous avez donné une valeur moyenne de 130 becquerels par kilo, c'est-à-dire 0,13 becquerels par gramme. C'est bien cela ?

**M. VARIN** - Oui, c'est cela.

**M. MARTIN** - 0,13 becquerels par gramme alors qu'on a le droit à entre 1 et 100 en gros ? Cela donne un ordre de grandeur que l'on n'avait pas. Et en débit de zone de surface ...

**M. VARIN** - C'est pourquoi je l'ai rappelé tout à l'heure. C'est-à-dire que j'ai rappelé que l'on allait de 1 à 100 becquerels par grammes sur les TFA, justement pour comparer ce 1 à 100 becquerels par gramme à notre limite de 3,7 becquerels par gramme.

**M. MARTIN** - Et en débit de dose, avez-vous pu mesurer quelque chose ?

**M. VARIN** - En débit de dose, on ne voit rien.

**M. MARTIN** - On ne voit rien ?

**M. VARIN** - Non.

**M. MARTIN** - D'accord. C'est ce que je voulais aussi savoir. Merci, Monsieur le président et merci, Monsieur VARIN.

**M. le Président** - Voulez-vous bien couper votre micro, Monsieur VARIN, s'il vous plaît ? Merci. Je donne la parole à M. AUTRET.

**M. AUTRET** - Je rebondis sur la petite discussion qui vient d'avoir lieu. Vous parliez des migrations, c'est resté au premier niveau. Je suis très étonné parce que le strontium 90, on l'a repéré comme descendant très, très, vite comme il est très petit, et en remontant par l'eau des puits au niveau des mêmes zones dont je vous parlais tout à l'heure. J'aimerais savoir si vous aviez fait un état là-dessus parce qu'au niveau des transferts, ce n'est pas du tout la même chose entre le césium et strontium ?

**M. VARIN** - Absolument. Je pense qu'il y a un mélange lorsque l'on parle de ce sujet entre la zone Nord-ouest qui est au nord du Parc aux Ajoncs et cette zone-là. On n'a pas tout à fait la même situation radiologique. Effectivement, le strontium, on peut le trouver. Il migre dans la nappe. D'ailleurs, je rappelle qu'historiquement on a fait tout un travail de reprise de déchets dans les fausses bétonnées du Nord-ouest, ce qui nous a permis - et on a bien vu l'effet - de voir une décroissance très marquée du strontium 90 dans le ruisseau dit « Le ruisseau des Landes ». Effectivement, le strontium a une migration plus rapide dans les terres que le césium. Si vous faites l'expérience sur une colonne de terre en laboratoire, vous voyez bien qu'il y en a un qui descend alors que les autres restent fixés. Cela, on l'a bien vérifié mais on n'est pas non plus dans la même typologie. Le Nord-ouest, ce n'est pas cette zone-là.

**M. AUTRET** - Là, je suis bien d'accord mais à partir du moment où le strontium est dans la nappe... Et c'est comme cela qu'on l'a repéré dans ces zones de Biélorussie. On l'a repéré dans le lait des bovins qui buvaient dans les sources et on l'avait par les remontées des puits.

Cela a étonné le monde de la radioprotection pour peu que j'en crois Serge PRETRE qui était à la radioprotection Suisse à un moment donné. Et là, il y a un phénomène extrêmement grave.

**M. VARIN** - Là aussi, je pense qu'il faut remettre en perspective les niveaux. Lorsqu'on est sur des mesures... Et je parle bien de la zone Nord-ouest et non pas de la zone Parc aux Ajoncs. Dans la zone Nord-ouest, les valeurs sont très faibles. De mémoire, dans le ru des Landes, c'est de l'ordre de deux becquerels par litre en strontium qu'il faut comparer. On en a dix fois moins que les normes de potabilité en strontium.

**M. AUTRET** - Ici, on est d'accord. Mais en Biélorussie, il faut savoir une chose : là aussi, 100 becquerels de césium sont tolérés dans les produits alimentaires. On est descendu à cinq becquerels par litre au niveau du lait et du fait des impacts du strontium, en particulier sur les jeunes populations.

**M. VARIN** - Je pense qu'il faut comparer. Vous faites référence à une situation radiologique qui n'est pas celle que l'on partage aujourd'hui. Je pense qu'il faut être attentif et vigilant aux transpositions que l'on peut faire.

**M. AUTRET** - Je ne parle pas de la zone des dix kilomètres. Je parle des zones qui sont habitées.

**M. VARIN** - En tout cas, moi, je parle de la zone de La Hague dont on parle aujourd'hui. Et les valeurs y sont extrêmement faibles. Il n'y a pas de risque sanitaire et on l'a déjà exprimé. Les valeurs sont connues et publiées depuis longtemps. Et je rappelle que l'impact de nos rejets, mais l'impact de notre marquage de manière générale, conduit à un impact sur les populations de référence à 100 fois moins que la radioactivité naturelle.

**M. le Président** - Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

## **6. Présentation de la surveillance environnementale du ru des Landes pour l'année 2020 - Point sur le dossier de reprise des terres contaminées. (Exploitant)**

**M. le Président** - Nous allons donc passer au sujet suivant, le sujet 6 : la présentation de la surveillance environnementale du ru des Landes pour l'année 2020 - Point sur le dossier de reprise des terres contaminées. Et je laisse à nouveau la parole à Monsieur VARIN.

**M. VARIN** - J'ai beaucoup la parole mais c'est le cas chaque fois. On nous a demandé un point. C'était marqué 2020 mais il nous a semblé plus pertinent de mettre le bilan 2021. La question était 2020 mais, nous, on a fait le bilan 2021. On s'est dit autant avoir les données les plus récentes. C'était peut-être une coquille dans la demande.

Pour resituer la partie administrative : je rappelle que, dans le cadre du projet de reprise des terres de la partie dite « ru des Landes », on a effectivement fait une demande de dérogation vis-à-vis des espèces protégées puisque, dans le cadre de cette reprise des terres, dans la zone considérée, il y avait été identifié quelques espèces. On avait donc fait une demande de dérogation. Cette demande de dérogation avait fait l'objet d'un projet d'arrêté préfectoral. Ici, il y a une coquille : c'est « devrait aller » et c'est parce que c'est la reprise d'un slide qui avait déjà été présenté ici. C'est donc : « Allait jusqu'en février 2021 ». Mais c'était un projet d'arrêté. Il y a eu un point qui a été fait entre Orano, l'ASN et la DREAL en

novembre. Nous, du côté d'Orano, aujourd'hui, notre processus technique est prêt. De toute façon, on s'était engagé à reprendre ces terres. Nous, on est prêt en termes d'organisation et on attend que le processus administratif nous donne l'autorisation de le faire. Je voulais juste rappeler qu'il y a eu un projet d'arrêté, que nous avons fait une demande en 2019 « Projet d'arrêté », et que nous sommes dans l'attente du processus administratif.

Ensuite, à propos du ruisseau des Landes : je suis parti sur le format d'une présentation qui avait déjà été faite pour qu'il y ait une cohérence de présentation. Là aussi, il y a peut-être des nouvelles personnes dans cette assemblée mais la zone dont on parle se situe au Nord-ouest du site. C'est pourquoi on l'a repositionnée au niveau de cette cartographie ...

**M. le Président** - ... C'est à l'extérieur du site.

**M. VARIN** - C'est à l'extérieur du site, oui. Et on a représenté ensuite - mais cela avait déjà été présenté dans cette instance - les points qui font l'objet d'une surveillance trimestrielle que l'on a mise en place. Elle existait mais on l'a renforcée à la suite des discussions qu'il y a eu entre 2016 et 2017. On fait effectivement des contrôles sur les terres. On fait des contrôles avec les différents identifiants qui sont indiqués dans ce tableau. On vous donne également la nature des mesures que l'on fait puisqu'en fonction des radionucléides que l'on est amené à mesurer, forcément, la nature des mesures n'est pas identique. Il y a des échantillons que l'on sait caractériser par simple spectrométrie gamma. C'est peut-être un peu technique mais vous mettez votre échantillon dans une boîte, vous la mettez sur un compteur et ce compteur est capable d'identifier les différents radioéléments. En revanche, pour certains autres radioéléments, cette technique n'est pas directement applicable et il faut prendre l'échantillon, il faut faire une analyse, une préparation chimique, pour extraire les radioéléments que l'on souhaite caractériser dans la solution que l'on aura réussi à extraire de l'échantillon. Cela passe par des phases de séchage, de broyage et de calcination. Ce sont donc des manipulations qui peuvent prendre entre une semaine à quinze jours pour certaines mesures.

Ici, on a indiqué pour chacun des points la fréquence trimestrielle, et elle est équivalente, et puis les types de mesures que l'on faisait et la localisation. Vous voyez que, là aussi, on couvre toute la zone que j'indiquais tout à l'heure sur la carte. On vous a communiqué les résultats. On a indiqué trimestre par trimestre les activités en césium ou en américium, et cela dans le même format que ce qui avait été indiqué. Forcément, quand c'est inférieur à, c'est que l'on est inférieur à la limite de détection. La première page concerne les terres. Ensuite, on a indiqué les résultats sur les sédiments. Là aussi, parce que l'on avait une demande, on vous a indiqué à la fois en becquerel par kilo frais et par kilo sec. Cela permet d'avoir le ratio. On l'a fait pour différents radioéléments. On le fait également sur l'herbe et c'est sur le slide suivant. Il est clair que je ne vais pas détailler chaque case parce que je pense que cela n'aurait pas d'intérêt ici mais vous avez quand même l'ensemble des données. En revanche, ce qui est important, c'est que nous, dans cette surveillance que l'on fait depuis 2017, on ne voit pas d'évolution particulière. On a une situation radiologique qui est stable. Alors, elle peut fluctuer d'un trimestre à l'autre parce qu'en fonction de ce que vous trouvez dans l'abreuvoir, il peut y avoir plus de végétaux, plus de boue. En somme, il peut y avoir de la variabilité parce que l'échantillon n'a pas la même nature physico-chimique mais, globalement, on ne voit pas de tendance particulière autre que la simple

variation liée à la saisonnalité et aux particularités des échantillons. Voilà ce que je voulais vous dire ce matin.

D'un point de vue administratif, on attend la poursuite du processus. Et en terme de suivi radiologique, on ne voit pas de points particuliers dans le suivi que l'on a mis en place. Vous avez l'ensemble des données.

**M. VASTEL** - Je voudrais faire plusieurs remarques à ce sujet-là et remettre un peu dans le contexte cette histoire du ru des Landes parce qu'il y a aussi des nouveaux présents à la CLI. On sait quand même bien que s'agissant de cette histoire du ru des Landes, tout ce qui concerne les radioéléments viennent de contaminations qui ont eu lieu en 1973. En 1974, il y a une fuite de couvercle non étanche et il y a eu quand même 60 hectares qui ont été contaminés au césium à l'époque. L'incident du silo en 1981 a été classé niveau 3. Il y a donc eu des marquages en césium quatre-vingt fois supérieurs au bloc béton de 1974.

Ensuite, dans un dossier de l'IRSN de la CLI de 2017, d'après les résultats de sédiments du ru des Landes inscrits sur un graphique, on constate qu'il y a un pic important de plusieurs radioéléments en 2003 : césium, 180 becquerels, strontium, 500 becquerels, américium, 25 becquerels. En 2010, l'IRSN Areva - alors là, je dirais que c'est de la magie - déplace un point de prélèvement R 14 en aval de 200 mètres. Il est dit : « Ce nouveau point serait plus représentatif des sédiments d'un cours d'eau. Les valeurs trouvées seraient plus représentatives car plus en aval ». Et dans ce document, on voit que les courbes ont fait une chute en 2011. Évidemment, puisque 200 mètres plus bas, c'est dilué. On voit dans un rapport Orano : « Aucune évolution à la hausse des mises à jour en 2016 sur ce point de prélèvement. Les concentrations en américium et sédiments prélevés en R 14 sont toujours inférieures aux limites de détection depuis 2011 ». Bien évidemment, puisque l'on a déplacé le point. Par un coup de baguette magique, il n'y a plus de pollution. C'est un peu...

Ensuite, à propos du césium que l'on peut trouver dans les différents points, dans un dossier Orano, ils le formulent ainsi : « Une anomalie concernant les emplacements où l'on trouve du césium dans les parcelles autour du ru des Landes. On trouve des valeurs de césium significatives sur un talus vingt mètres en altitude au-dessus du ru des Landes ». On en trouve aussi dans le champ où se trouvent les vaches sur les points 1 et 2. Ces anomalies sont quand même un peu bizarres parce que ce sont des incidents qui datent de 1981. Cela fait quarante ans. Cela fait donc un bout de temps. On devrait plutôt les trouver dans des dépressions parce que le césium se trouve être emporté avec l'eau. Et là, on trouve cela sur des talus. L'une des hypothèses : après 1974, après tous ces incidents, 1981, des agriculteurs ont pu enlever et refaire des talus pour agrandir les champs - cela se faisait à l'époque - et ils ont manipulé de la terre sans savoir qu'il y avait du césium dedans et parce que personne ne le leur a dit Heureusement qu'en 2016, l'ACRO révèle cette pollution et fait une mise à jour. C'est pourquoi on en parle aujourd'hui.

Dans la CLI de février 2018, il a été dit : « Dès que les décisions de procéder aux travaux seront prêtes, il y aura une consultation du public ». Je pense que c'est toujours en cours, que cela va être en cours au fur et à mesure. Et quand vous présentez votre dossier aujourd'hui, à la CLI du 13 février 2020 - donc cela fait deux ans - à la question « Où en est le chantier du ru des Landes ? », la réponse est « En attente de la transmission de l'arrêté préfectoral signé puis de l'accord de l'ASN pour procéder aux travaux ». C'est ce que vous avez dans votre présentation d'aujourd'hui. Cela n'a donc pas changé.

Pouvons-nous revenir aux premiers slides sur lesquels on voit les points de prélèvement ? Pour en revenir au tableau que vous avez commenté très brièvement, je trouve que cela vaut le coup de s'y attarder parce que les points 1 et 2 sont quand même dans des champs et que l'on trouve toujours autant de césium. On trouve 73 becquerels en frais. En 2019, aussi. S'agissant des terres, on trouve toujours du césium au point 1 et 2 qui se situent dans le champ, là où les vaches et les moutons peuvent aller. Les points 3 et 4 se situent dans les buissons. Donc là, c'est plus difficile.

En ce qui concerne les sédiments, en 2021, il y a quand même des choses qui ont changé. Pour le césium, sur les points qui se situent près de l'abreuvoir et dans les ajoncs, on avait 28 becquerels en 2019. Césium 137 dans les sédiments : 28, 28, 14 et 1,2. C'est inscrit par trimestre. Et là, au même endroit, on a 113, 73, 51 et 40. C'est donc quand même un petit peu plus. C'est pareil pour le strontium. Aux points 12 et 13, on a 310, 160, 130. Il y en a un peu plus. S'agissant du plutonium, idem. Au point R 12, on trouve 15,8 - 27,3 et 19,3 alors qu'en 2009, il y avait 9 - 1 et 0,26.

Pour terminer, je prends les herbes - parce que ce sont les vaches, les ovins qui les mangent - et ce sont les point 9 et 11. Il se situent dans les champs puisqu'il y a de l'herbe. En 2019, on avait en strontium - et je parle en becquerel sec : 2,4 - 4,2 au point 9. Au point 11, on avait 5,2 et 3,3. Là, en 2019, on a 160 et 140. Quant à l'autre point, c'est 27 et 49. Cela a quand même bien changé entre 2,4 et 160 et surtout pour du strontium qui est quand même un élément radioactif assez toxique.

Ensuite et s'agissant du strontium au quatrième trimestre, l'analyse est en cours. Je veux bien comprendre que cela demande du temps, qu'on ne les ait pas tout de suite. Ce n'est pas un problème. Je parle du tableau de 2021. Mais en 2019, on avait « Analyse en cours » et je n'ai pas les résultats. Ils doivent être pourtant produits quand même depuis 2019.

Pour terminer, on a eu les analyses de 2019 mais on n'a pas celles de 2020. Vous avez dit que celles de 2020 n'avaient pas été faites ou qu'elles avaient été faites sans que l'on ait les résultats. Ce serait quand même intéressant d'avoir les résultats de 2020 parce que si l'on avait 2019, 2020 et 2021, on pourrait quand même voir l'évolution du strontium, du césium et du plutonium. Mais là, on ne les a pas et je trouve que c'est un peu léger. Voilà ce que je voulais dire.

**M. VARIN** - Je vous laisserai la responsabilité de la caractérisation « léger ». D'abord, vous avez effectivement fait l'historique, et je vous en remercie, mais il n'y a rien de nouveau dans ce que vous venez de dire. Je pense que l'ensemble des éléments que vous avez pu indiquer à propos de l'historique a déjà été présenté ici et à plusieurs reprises. Je pense qu'il n'y a pas de nouveautés sur les éléments du marquage historique. Ce sont des choses qui ont déjà été expliquées dans cette instance. On a également déjà eu l'occasion de redire à propos du marquage associé à cette zone-là qu'aujourd'hui, quand on fait des calculs pénalisants de l'impact, cela représente 170 fois moins qu'une année de radioactivité naturelle. On l'a déjà expliqué plusieurs fois. Je comprends qu'il y ait un soin particulier et on s'est engagé à reprendre ces terres. Néanmoins, il n'y a pas d'enjeu sanitaire.

Dans ce que vous venez de dire, il n'y a rien de nouveau. Ce que je dis simplement : en termes d'évolution, vous avez des variations qui sont liées à la nature des échantillons. Il peut y avoir de la variabilité mais il n'y a pas de point singulier radiologique. En revanche,

concernant les autres points que vous avez pu indiquer : très clairement, aujourd'hui et à propos du fait que vous n'avez pas les données de 2019 et 2020, c'est parce que l'on s'est mis dans le même format de présentation que celui de la dernière fois. Vous dites que c'est léger mais moi je réponds par rapport à la demande qui est faite.

Effectivement, si vous voulez que l'on vienne la prochaine fois avec des courbes et l'ensemble des tableaux de 2019 et 2020, on le fera. Il n'y a pas de sujet et il n'y a pas de problème de transparence par rapport à cela. Simplement, on avait considéré que le format de la dernière fois n'ayant pas été remis en question, on restait dans cette même logique de présentation. Si la présentation doit évoluer pour être pluriannuelle, avec des tableaux et des courbes, on la fera évoluer. Ce n'est pas un problème pour nous.

**M. VASTEL** - Je souhaitais seulement répondre. Le ru des Landes, c'est connu, c'est vrai. Mais il y a quand même des nouveaux arrivants à la CLI et qui sont peut-être un peu moins au courant. C'était donc un peu pour cela. Quand je dis « Un peu léger », c'est qu'en 2003, il y a eu quand même des alertes qui ont été faites parce qu'il y a eu du strontium, du césium trouvé et des courbes qui sont montées à 500. Et personne n'a rien dit. C'est resté dans les documents mais personne ne s'est dit « Tiens, il y a quelque chose qui peut se passer et on va voir et étudier cela de plus près ». Et il a fallu qu'en 2016 l'ACRO trouve cette pollution pour que l'on s'intéresse à tout cela.

**M. VARIN** - Je dis simplement et ce sera une dernière intervention : les points avaient été changés à l'époque et cela avait été fait effectivement en concertation avec l'IRSN. Quand on parle de sédiment, le sédiment doit être dans un ruisseau. Or, on prélevait dans une sorte de résurgence qui n'était pas un ruisseau. J'ai juste expliqué pourquoi on l'avait fait.

**M. MANCHON** - C'était sur ce point que je souhaitais intervenir également. La pollution est effectivement connue depuis un certain nombre d'années, et avant les prélèvements qui avaient été faits par la surveillance que réalise l'exploitant autour de son site. Elle avait été caractérisée et il est clair qu'elle ne présente pas d'enjeu sanitaire pour les personnes et pas d'enjeu pour l'environnement. L'évolution de ce point portait bien sur des questions d'évolution de ces marquages. C'est là vraiment la question principale. C'était : est-ce que cette contamination évolue, ce qui pourrait laisser penser qu'il y aurait des fuites dont on ne connaîtrait pas l'existence dans l'installation ou est-ce qu'elle résulte d'un événement ? En l'occurrence, il y a eu l'incendie du silo 130 et les fuites de fosses qui ont été mentionnées par Orano, des événements anciens qui sont aujourd'hui terminés et traités. Auquel cas, oui, il y a effectivement une pollution mais on la maîtrise. C'était vraiment ce point-là d'où l'intérêt de changer un point et d'aller vers un point plus représentatif pour se rendre compte justement d'une évolution de la contamination. Et l'exploitant a mis en œuvre d'autres moyens depuis, dont la mise en œuvre de piézomètres qui permettent de suivre l'évolution et qui ont permis de conclure à cette absence d'évolution, ou en tout cas à de nouvelles pollutions dans la zone. Cela n'enlève rien au besoin de la traiter. Ce n'est pas le sens de mon message. Mais en tout cas, c'était vraiment la question principale qui a amené finalement à changer la surveillance de l'environnement.

Concernant la consultation du public, il faudra que l'on revienne vers vous sur ce point précis. Je ne peux pas vous confirmer à date qu'il y aura une consultation du public sur ce dossier, en tout cas organisée par l'ASN.

**M. VASTEL** - A propos de la consultation publique, c'est ce qu'avait dit Mme HERON en CLI.

**M. MANCHON** - C'est pourquoi je vais vous reconfirmer ce point. Je n'ai plus cet élément mais on reviendra vers vous.

**M. AUTRET** - C'est une demande particulière à la CLI. Je comprends bien ce que nous dit M. VARIN, que tout est fait dans le cadre réglementaire. Néanmoins, étant donné ce que mon retour d'expérience a permis de me montrer, étant donné les interventions que j'ai eu ici où là, et en particulier à la radioprotection Suisse où Serge PRETTE m'avait demandé si je pouvais récupérer des dents de lait pour les leur ramener et pour essayer, je souhaiterais que la problématique du strontium et l'indice de dangerosité du strontium tel qu'il est établi ici et tel qu'il est établi sous une dictature, en Biélorussie, à cinq becquerels par litre pour le lait au lieu des 360 dont je vous parlais - ici, on a les mêmes doses parce que je crois que le coefficient de dangerosité est estimé assez proche - je souhaiterais que cette demande soit faite. C'est peut-être l'ASN ou l'IRSN qui peut relayer cette demande. Il faudrait que l'on retravaille sur ces disparités en qualificatif de dangerosité de ce radioélément particulier. 60 becquerels dans l'herbe, ce n'est pas trivial au niveau des bovins et cela alerterait bien des districts qui ne se situent pas en zone des dix ou trente kilomètres.

**M. MANCHON** - S'il s'agit d'une présentation d'ensemble, effectivement ce serait peut-être plutôt l'IRSN qui dispose d'experts. C'est à l'avis de la CLI, Monsieur le président.

**M. AUTRET** - Tout à fait. Il y a éventuellement possibilité de relayer la demande au niveau de l'Agence internationale pour l'énergie atomique dans laquelle l'IRSN est présent, parce qu'il s'agit de fait d'une comparaison internationale sur ces différents niveaux retenus.

**M. le Président** - C'est noté, monsieur AUTRET.

**M. AUTRET** - En clair, je ne pense pas qu'ils l'aient fait pour rien, qu'ils l'aient baissé à ce point-là.

**Mme HOVNANIAN** - Vous nous dites qu'il n'y a pas d'enjeux de santé publique ou de danger pour l'environnement. De ce fait, je ne comprends pas exactement. Cela veut-il dire que cela peut attendre ? Et si cela peut attendre, vous nous dites quand même qu'il faut traiter. Est-ce que cela va être traité ? Vous avez sûrement donné des dates. Donc, quand cela sera-t-il fait ? Si cela doit être traité, c'est que quelque part il y a un enjeu. Je ne comprends pas tout à fait.

**M. MANCHON** - Il faut comprendre qu'il y a différents principes en radioprotection. On limite les doses reçues, notamment par l'impact sur la santé. Là, en l'occurrence, il n'y a pas d'impact de ces radionucléides sur la santé. Pour autant, on a un principe d'optimisation, d'exposition la plus faible possible. C'est pourquoi tout l'enjeu de ces dossiers de gestion des terres est d'évaluer entre des mesures qui ont également un impact sur l'environnement... On va déplacer des espèces protégées. C'est le sens du dossier déposé à la DREAL. On va excaver. Cela représente aussi un coût. Ce sont des études technico-économiques. Il s'agit donc, entre la faisabilité de ces opérations et le gain pour la radioprotection, d'étudier les mesures qui sont à mettre en œuvre. Dans son étude, l'exploitant conclut que, finalement, en termes de gain de radioprotection et d'opérations, il y a une excavation des terres. C'est sur cette étude que l'ASN sera amenée à prendre position. Pour autant, il n'y a pas d'enjeu pour la santé des personnes avec ces boues et à l'état actuel. Cela ne présente pas d'enjeu

ou de risques. Notamment, s'agissant de l'enjeu, c'est un enjeu chronique, c'est une augmentation du risque de cancers. On sait que l'on a des seuils à partir desquels ces risques ont pu être mis en évidence. Cela ne veut pas dire qu'en dessous... Il y a encore des débats et des incertitudes sur le fait qu'ils peuvent être mis en évidence, d'où l'intérêt de réduire ces doses au plus faible. Pour autant, on ne peut pas affirmer avec certitude qu'il y a, par exemple, une augmentation du risque de cancer due à la présence de ces radionucléides. C'est dans ce sens que l'on dit qu'ils ne présentent pas d'enjeu sanitaire pour les personnes.

**M. le Président** - Très bien, merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. BOUST** - Concernant le tableau sur les sédiments, je pense qu'il eût été utile et aussi facile de produire un tableau concernant l'américium 241 puisqu'il a été mesuré dans les terres, donc il a forcément aussi été mesuré dans les sédiments par spectro gamma puisqu'on a le césium.

Il y a une coquille dans le tableau concernant le plutonium. Dans la diapositive sur les eaux, je pense qu'il y a une coquille : ce n'est pas plutonium 38 40 mais plutonium 39 40. Mais c'est un détail.

**M. le Président** - Merci, monsieur, pour votre remarque. Y a-t-il d'autres interventions ?

**Mme HOVNANIAN** - Je n'ai toujours pas compris le moment où cela va être traité.

**M. MANCHON** - On coordonne l'instruction, notamment parce qu'il y a deux instructions. Celle portant sur l'impact environnemental est une instruction qui relève de la DREAL et d'une décision de la préfecture sur lesquelles l'ASN n'a pas de prise. C'est dans ce sens-là que des discussions ont été relancées. Si cette décision est accordée - l'ASN n'est pas décisionnaire - l'ASN se positionnera ensuite sur la mise en œuvre du plan de gestion.

**M. le Président** - Très bien, merci. Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

## **7. Procédures d'autorisation de démantèlement des INB n°33 et 38. Calendrier prévisionnel. (ASN)**

**M. le Président** - Nous allons donc passer au sujet suivant. C'est l'ASN qui va nous répondre sur ce sujet.

**M. MANCHON** - Je vous remercie, Monsieur le président. L'objectif est donc de présenter la procédure relative à l'instruction des nouveaux décrets de démantèlement, donc des INB 33 et 38. Ce sont des installations... A l'INB 33, l'installation nucléaire de base 33, c'est l'ancienne usine UP2-400 et la 38 est l'ancienne station de traitement des effluents. Ce sont déjà deux installations nucléaires de base qui sont en démantèlement, qui ont donc déjà fait l'objet de mise à l'arrêt et de démantèlement. On parle de démantèlement dit « partiel » parce que les décrets autorisent un certain nombre d'opérations de démantèlement mais pas l'ensemble de ces opérations qui vont jusqu'à l'assainissement complet du site. L'un des points de ces décrets consistait justement dans la nécessité pour l'exploitant de déposer une demande de démantèlement complet des INB 33 et 38, notamment pour les opérations qui resteraient à réaliser. Cette nouvelle demande n'est pas stricto sensu une demande de démantèlement complet. Toutes les opérations de démantèlement sont contenues dedans.

En revanche, il reste un certain nombre d'ateliers dont l'exploitant souhaite pérenniser le fonctionnement et dont l'objectif pour l'exploitant est qu'ils soient maintenus. Cela donne donc un démantèlement partiel, même si tous les ateliers qui ont vocation à être démantelés, le seront. En tout cas, le décret couvre l'ensemble des opérations pour ces ateliers.

Finalement, quels sont les enjeux de l'instruction de ces décrets avant de passer à la procédure ? Ce sont des décrets qui encadrent les opérations de démantèlement et qui sont complétés, notamment par des prescriptions techniques édictées par l'Autorité de sûreté nucléaire. L'instruction est finalement assez globale. Il y a à la fois le volet décret et puis l'ASN réfléchit bien entendu en parallèle aux prescriptions techniques qui pourront être édictées concernant ces opérations de démantèlement.

Le premier enjeu qui fait l'objet de l'instruction concerne les différentes phases des opérations de démantèlement et leurs échéances. Dans le respect du principe de démantèlement immédiat, l'ASN instruit et regarde. L'exploitant doit d'abord se positionner sur les échéances des opérations de démantèlement et, notamment, les dossiers font état de reports d'un certain nombre d'échéances qui étaient prévues soit par des prescriptions, soit par des décrets. Et ces reports sont conséquents. Ils sont essentiellement dus à des retards concernant les projets de reprise et de conditionnement des déchets anciens, les projets de RCD.

Un deuxième enjeu concerne l'évaluation des dispositions prévues pour la sûreté des opérations. Orano a décrit dans son dossier les grands principes : la découpe, le confinement et la radioprotection. L'objectif est de prendre position sur ces grands principes. De la même façon, quant à la prévention de certaines agressions, il y a des points d'attention, notamment sur la résistance ou la prévention de certaines agressions pour les installations qui ne sont pas encore démantelées ou qui ont vocation à être pérennisées. Il y a également un potentiel risque d'agression de bâtiments qui auraient été complètement assainis pour des bâtiments qui sont existants.

Enfin, il y a un impact sur l'environnement et sur la gestion des déchets. A ce titre, ces opérations envisagent le rejet de nouvelles substances chimiques, notamment liées à la décontamination d'un certain nombre d'équipements. Et sur ce point, l'ASN a coordonné deux instructions qui sont distinctes. Il a été proposé d'encadrer le rejet de certaines de ces substances dans les projets de révision des décisions, décisions qui ont été soumises à l'avis de la commission et qui ont été présentées à la fois à la dernière assemblée générale et lors d'un groupe de travail spécifique.

Je vais me lancer dans l'exercice périlleux de décrire l'ensemble du processus administratif en essayant de faire à la fois un exposé détaillé et synthétique. Le dossier est coordonné par la MSNR, la Mission Sûreté Nucléaire et Radioprotection du ministère de la Transition écologique. S'agissant finalement de l'instruction d'un décret, c'est une instruction qui est formellement du ressort du ministère, et notamment de la MSNR. Ce dossier leur est adressé. C'est la MSNR qui en accuse réception. C'est un dossier qui date de 2015 avec un accusé de réception qui date lui aussi de 2015.

Lorsqu'on reçoit un dossier, la première étape consiste à vérifier s'il est complet. C'est ce que l'on appelle la recevabilité, sans se positionner sur le fond. Il s'agit de regarder s'il

correspond à l'attendu, que l'on ait donc l'ensemble des pièces. Il y a un certain nombre de pièces requises par le code de l'environnement. Il s'agit de vérifier que ces pièces correspondent également à l'attendu en termes de profondeur. Ce n'est donc pas une instruction complète mais on s'assure que le dossier permettra ensuite d'aller vers toutes les étapes de consultation et d'expertise. Cela a fait l'objet de plusieurs échanges. On voit que cela a nécessité plusieurs années et que cela a fait l'objet de différents courriers et d'échanges entre l'ASN, la MSNR et l'exploitant.

Ensuite, il y a une étape de saisine de l'Autorité environnementale. Cela s'inscrit dans un processus d'évaluation environnementale qui est une évaluation indépendante de l'étude d'impact. L'étude d'impact a été soumise à l'avis de l'Autorité environnementale. Cet avis a été rendu en 2019 et il y a eu un avis en 2020.

Une fois ces étapes passées, l'instruction du dossier débute. Cette instruction comprend finalement deux volets : un volet d'instruction technique et un volet de consultation. Concernant le volet d'instruction technique, l'ASN a eu des échanges avec l'IRSN qui ont été anticipés depuis plusieurs années, et avec une saisine en 2016. Il y a eu une séance, notamment de groupes permanents d'experts. Ce sont des groupes pluralistes composés de représentants à la fois d'anciens exploitants, d'associations de protection de l'environnement, de personnalités qualifiées. Il y a une séance commune du groupe permanent pour les usines, les déchets et la radioprotection. Elle a rendu son avis en mai 2017. Il y a également eu un avis de l'IRSN qui a servi de base d'échanges à ces groupes permanents, et c'était aussi en 2017. Dans le volet consultation, il y a donc une consultation de la CLI, une enquête publique qui s'est déroulée en 2020 et une transmission de l'ensemble de ces retours à la fin 2020.

Au global, on en est là. C'est la fin, la dernière étape, c'est-à-dire la rédaction d'un avant-projet de décret. Alors, avant la rédaction d'un avant-projet de décret, il y a bien sûr l'analyse de tous les éléments, à la fois les avis d'experts, des expertises de l'IRSN, des expertises des groupes permanents, des avis du public, de l'avis de la CLI. Tous ces éléments sont digérés par les services instructeurs de l'ASN dans le but d'établir une prise de position qui se conclura par la rédaction d'un avant-projet de décret. Ce n'est pas juste une phase de rédaction mais c'est une phase d'analyse de synthèse, de prise en compte des consultations, de prise en compte des avis d'experts et d'élaboration d'une prise de position. Cette prise de position incombe au collège de l'ASN qui est différent des services instructeurs.

Le projet n'a pas encore été présenté au collège de l'ASN. On est vraiment dans la dernière phase, un peu dans la dernière ligne droite avant la présentation au collège. On espère que cela permettra de passer à l'étape suivante. Bien entendu, le collège, s'il considère que la position ne convient pas, peut nous demander d'y retravailler. Cela, bien sûr, nous empêche d'avoir une vision très claire des prochaines échéances, même si en considérant que l'avis soit favorable, on peut avoir une idée des prochaines étapes.

S'agissant de ces prochaines étapes, si la prise de position du collège est favorable, cela consistera à transmettre un avant-projet de décrets à la MSNR qui consultera formellement l'exploitant sur cet avant-projet de décret. Et il y aura une étape supplémentaire de consultation éventuelle avec la possibilité pour la CLI d'être auditionnée par l'ASN sur les projets définitifs de ces décrets. A propos de cette audition, cela dépend encore une fois du retour du collège, c'est donc le point d'incertitude que l'on a sur le sujet. Potentiellement,

cela pourrait être en mai ou juin 2022. C'est une possibilité mais ce n'est pas une obligation. Cela reste soumis ensuite au choix de la Commission locale d'information qui a déjà été consultée sur le dossier. Cette fois, cela permet de donner un avis un peu à la dernière étape et avant la prise de position finale.

Ensuite, il y a une consultation formelle de l'ASN et, le cas échéant, sans anticiper, c'est le ministre en charge de la sûreté nucléaire qui signe ces décrets.

Enfin, dernière étape : une fois les décrets accordés, ce n'est pas la fin du processus parce qu'il faut aussi que l'exploitant dépose à l'ASN une demande de modification de ces règles générales d'exploitation et de son rapport de sûreté, dans le but de les mettre en adéquation avec le nouveau cadre des opérations de démantèlement.

Je ne sais pas si c'était suffisamment détaillé et en même temps synthétique. N'hésitez pas à me poser des questions sur cette procédure.

**M. le Président** - Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Monsieur MANCHON, vous avez été parfait.

## 8. Questions diverses.

**M. le Président** - Nous allons maintenant passer, si vous le voulez bien, passer aux questions diverses. Vous savez que nous sommes gérés dans le cadre d'une association loi 1901, que nous avons des comptes à rendre. Nous vous avons transmis le budget 2021, les comptes du budget 2021. Nous allons donc devoir voter sur ce budget, de même que sur le budget prévisionnel 2022. Pour vous faire une synthèse assez rapide, mais s'il y a des questions, on pourra toujours y répondre : sachez que nous avons actuellement sur notre livret bleu la somme de 95 313,85 €, et sur le compte du Crédit Mutuel la somme de 52 899,46 €. Cela fait un total de 148 653,81 €. Ce sont des sommes importantes mais qui sont dues au fait que, lors des deux années précédentes, il y a eu moins d'activité pour notre Commission locale d'information, moins de restaurants, moins de déplacements, pas de voyage d'étude, ce qui fait que nous nous retrouvons effectivement avec une somme importante sur ce budget. Et c'est la raison pour laquelle, pour l'exercice 2021, nous ne demanderons pas de subventions auprès de la Région et auprès de la CAC. On pourrait toujours revenir dessus si le besoin s'en faisait sentir mais nous allons nous contenter pour l'instant des subventions de l'ASN et du Département. Avez-vous des questions à poser sur ce budget ?

**M. ROUSSELET** - Il faut peut-être préciser que l'on a un trésorier en la personne de Jean-Paul VAULTIER.

(Rires)

**M. le Président** - Monsieur le trésorier, avez-vous un commentaire à faire ?

**M. VAULTIER** - Non, je n'ai pas de commentaires. Vous avez bien détaillé l'état des comptes.

**M. le Président** - En tout cas, le détail vous a effectivement été bien envoyé mais n'hésitez pas si vous avez des questions particulières.

**Un intervenant** - Le fait que l'on ne demande pas de subvention cette année ne présente-t-il pas le risque que l'on nous dise l'année prochaine « vous n'avez rien demandé l'année dernière, donc... ».

**M. le Président** - Le risque serait aussi que l'on nous dise que nous avons un budget trop important et que l'on ne nous accorde pas la subvention. Je crois qu'il n'y a pas de risques à ce sujet. Je pense que l'on n'est pas la seule association à être confrontée à ce genre de problème. On n'a pas eu de frais complémentaires à cause de la pandémie. Je pense donc que l'on peut rester avec un budget comme celui-là. Et je pense que la Région et la Communauté d'agglomération du Cotentin seront bienveillantes vis-à-vis de cela.

**Un intervenant** - À combien s'élève chaque année la subvention de la part de la Région normalement ?

**M. le Président** - 2 000 € et 14 000 € pour la CAC. S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons donc procéder au vote. Il y a une question, pardon.

**M. LAFON** - Il me semble que la somme réservée pour les études me paraît assez faible. C'était déjà le cas l'année dernière. Je sais bien que l'on n'a pas fait d'études mais si on devait faire une étude, j'ai l'impression que ce pourrait être difficile puisque je pense que la somme est quand même assez faible.

**M. le Président** - Oui, mais on a un budget suffisamment conséquent pour pouvoir alimenter ce chapitre de toute façon.

**M. LAFON** - D'accord, très bien.

**M. le Président** - S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons donc pouvoir procéder au vote.

**Vote.**

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Très bien, je vous remercie de cette belle unanimité.

Nous allons maintenant passer - et vous l'avez reçu - au budget prévisionnel 2022. Je ne sais pas si vous avez des questions sur les détails, sachant que les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de 72 150 € pour cet exercice prévisionnel. Avez-vous des questions particulières sur le document qui vous a été transmis ? Non, pas particulièrement ? Sachant, et je vous le rappelle, que l'on va s'abstenir de demander des subventions à la Région et à la CAC, sauf si le besoin s'en faisait sentir. Mais pour l'instant, on n'en voit pas le motif.

Nous allons donc passer au vote de ce budget prévisionnel.

**Vote**

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Très bien, je vous remercie. Nous arrivons au terme de cette assemblée générale. Il n'y avait pas de questions diverses.

**M. VASTEL** - J'ai juste une question pour savoir par rapport au mur où cela en était. Ce sera peut-être pour une prochaine CLI. Le permis de construire, les travaux ont commencé, si on pouvait avoir des infos lors de la prochaine CLI à propos de ce mur ?

**M. le Président** - Ce sera pour la prochaine CLI et ce sera un nouveau sujet.

**Mme BROC** - J'ai lu dans le rapport du compte-rendu que le site réservé aux CLI à Cherbourg avait été restitué et que tous les documents avaient été donnés aux archives départementales. J'ai eu connaissance de l'existence du livre Inter-CLI qui a été fait. Je ne me souviens plus quand mais c'était un livre blanc sur la synthèse. C'était en 2015. J'aurais voulu savoir si l'on pouvait se le procurer et où parce que j'avais cru comprendre qu'ils étaient stockés dans ce local ?

**M. le Président** - Les archives sont en cours de transmission auprès des archives départementales. Concernant ce document, il nous en reste encore quelques exemplaires et on va pouvoir vous en fournir un, Madame.

**Mme BROC** - Merci.

**M. ROUSSELET** - J'ai un tout petit point : normalement, dans notre règlement intérieur, il avait été prévu et demandé que les documents préparatoires puissent être transmis suffisamment en amont. Je sais que ce n'est pas la faute d'Emmanuel ou celle de sa collègue parce qu'ils nous les transmettent dès que c'est arrivé. S'il pouvait y avoir un peu un effort sur les délais de mise à disposition des documents avant la CLI, ce serait une bonne chose. Cela a été rappelé il y a quelques années. Cela a été rectifié et puis, progressivement, on perd un peu ce délai. Ce serait sympathique de revenir à un délai suffisant pour que l'on ait le temps de regarder les documents.

**M. le Président** - Je suis tout à fait d'accord avec vous. C'est un point de vigilance que nous devons avoir. Nous demanderons donc désormais à l'exploitant et à l'ASN de nous transmettre les documents suffisamment tôt. Merci.

**Mme DRUEZ** - A la suite de l'inter-CLI, à laquelle tous les collègues ne participaient pas, on avait évoqué la possibilité qu'il y ait certains sujets qui soient traités à travers la CLI Orano. Je considère que cela a été effectivement le cas s'agissant de tout ce qui porte sur le site de la future piscine d'entreposage et par rapport à la dépollution. Aujourd'hui, au cours de cette CLI, nous avons été source d'informations pour la population à travers ce qui s'est dit. C'était là simplement une remarque par rapport à ce que l'on avait évoqué : qu'il puisse y avoir un certain nombre de sujets qui soient traités par rapport à la consultation qui est en cours, et par rapport à la population. Je pense que cela devrait faire l'objet d'une information. Les médias se chargent toujours de transmettre l'information mais je me demande s'il n'y a pas un autre moyen de publier cela en direction du plus grand nombre ? Je ne sais pas, c'est une remarque.

**M. le Président** - Je pense effectivement qu'un certain nombre de lignes pourrait être réservé sur ce sujet dans le bulletin d'information. Et comme il est transmis à tous les foyers, je pense que ce serait effectivement une bonne occasion de profiter de l'opportunité de ce moyen de communication. Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

**Mme DRUEZ** - Peut-être un tout petit complément : le livre blanc n° 7 de l'ANCCLI est à disposition. Je pense que c'est aussi important. L'ANCCLI a effectué un travail et d'autres membres d'ici siègent à l'ANCCLI. Je pense que c'est quand même assez important que ce document puisse être distribué. Il y a quelques exemplaires ici. C'est aussi le rôle de la CLI de relayer les travaux de l'ANCCLI.

**M. le Président** - Oui, c'est vrai et merci de cette remarque. Effectivement, ce livre blanc est important, d'autant plus qu'il y a un certain nombre de membres de la CLI Orano qui y ont participé, et je les en remercie. N'oubliez pas de prendre un exemplaire de cet ouvrage. Il constituera une lecture de chevet tout à fait instructive.

S'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons clôturer cette assemblée générale, remercier Madame la maire, Manuela MAHIER, de nous avoir permis d'occuper une nouvelle fois ce local. Cela permet de nous exprimer dans de très bonnes conditions.

Pour ceux qui mangent au restaurant, vous serez attendus à 12 heures au restaurant L'annexe.

Bonne fin de journée à tous et encore merci de vos interventions.